

ACTION SOCIALE  
2013

**CONSTRUIRE ENSEMBLE**  
LA RETRAITE COMPLÉMENTAIRE DE DEMAIN

VISION  
D'ENSEMBLE





## Deuxième partie

# RAPPORT SUR L'ACTION SOCIALE DU REGIME ARRCO EN 2013

## *VISION D'ENSEMBLE*



## Sommaire 2<sup>ème</sup> partie : Vision d'ensemble de l'action sociale du régime Arrco pour l'exercice 2013

<b>Introduction</b>	<b>9</b>
<b>1. Analyse comptable du fonds social</b>	<b>14</b>
1.1 <i>Le résultat du fonds social</i>	14
1.2 <i>La dotation sociale</i>	18
1.3 <i>Les disponibilités à long terme</i>	20
1.4 <i>Les engagements hors bilan</i>	21
1.5 <i>Le compte de résultat du fonds social et la réserve sociale mutualisée</i>	22
<b>2. Analyse détaillée des principales charges et ressources du fonds social (hors fonds social des fédérations)</b>	<b>29</b>
2.1 <i>Le résultat financier</i>	29
2.2 <i>Le résultat exceptionnel</i>	30
2.3 <i>Le résultat d'exploitation</i>	30
2.3.1 <i>Le résultat d'exploitation hors action sociale mutualisée</i>	31
2.3.2 <i>Le résultat d'exploitation de l'action sociale mutualisée et la réserve d'action sociale mutualisée</i>	32
<b>3. Analyse des grandes catégories de dépenses de l'action sociale</b>	<b>40</b>
3.1 <i>Les aides financières individuelles</i>	40
3.2 <i>Les financements collectifs</i>	43
3.3 <i>Les actions mutualisées</i>	45
3.4 <i>Les investissements consentis par les institutions dans les établissements pour personnes âgées ou handicapées</i>	46
3.5 <i>Le fonctionnement de l'action sociale et les actions de service</i>	47
3.5.1 <i>Les effectifs</i>	47
3.5.2 <i>Les actions de service</i>	49
3.5.3 <i>Les charges de personnel, de fonctionnement et les frais spécifiques</i>	50
<b>4. Bilan des orientations sociales prioritaires</b>	<b>58</b>
4.1 <i>La prévention de la perte de l'autonomie</i>	61
4.2 <i>Une dimension territoriale donnée à l'action sociale Agirc-Arrco : l'organisation en comités régionaux de coordination de l'action sociale</i>	61
4.3 <i>La préservation de l'autonomie au domicile</i>	63
4.4 <i>L'accompagnement de la perte d'autonomie en établissement</i>	65
4.5 <i>Le parc médico social propriété des institutions</i>	66
4.6 <i>L'accompagnement du handicap</i>	67
4.7 <i>Le soutien aux personnes en difficulté ou en rupture sociale</i>	68
4.8 <i>Le socle commun de l'action sociale : état d'avancement</i>	70
<b>Conclusion du rapport d'action sociale</b>	<b>79</b>



## Introduction





## Introduction

L'année 2013 est la dernière année de la mise en place des orientations prioritaires Agirc-Arrco 2009-2013, adoptées par le conseil d'administration de l'Arrco le 10 décembre 2008, à savoir :

- développer la prévention,
- prolonger l'autonomie à domicile,
- accompagner la perte d'autonomie en établissements.

Celles-ci déclinées en neuf axes stratégiques définissent le cadre dans lequel les institutions s'engagent dans la réalisation opérationnelle d'actions en cohérence avec les choix des instances des fédérations.

Pour donner à ces actions et aux moyens qui y sont consacrés, l'efficacité recherchée, les orientations mettent également l'accent sur la nécessité pour les institutions, d'engager toutes formes de déclinaisons :

- des actions de niveau 1 : impulsées par les régimes dont la déclinaison prend des formes variées. Pilotées par les instances des fédérations, elles constituent le socle commun.
- des actions de niveau 2 : toutes les actions à caractère individuel, de service ou collectif concourant à la mise en œuvre des axes stratégiques, à l'initiative et sous la responsabilité des institutions de retraite complémentaire.

En outre, les orientations fixent également un objectif d'utilisation des dotations d'action sociale dans le cadre prioritaire à hauteur de 70 % en 2013.

Pour obtenir les informations présentées dans le rapport sur l'action sociale Arrco 2013, la collecte des informations s'est faite en 4 temps :

1. enquête TISIF sur les effectifs dédiés à l'action sociale dans chaque institution réalisée par la direction de l'action sociale (février 2014),
2. centralisation des comptes individuels par la direction financière (avril 2014),
3. complément d'informations par des « états différés » sur les fonds sociaux, par la direction financière (mai 2014),
4. illustration qualitative de l'avancement des actions du socle commun, par la direction de l'action sociale.

Pour rappel, toutes les charges liées au personnel des services d'action sociale dont les missions entrent dans le champ des interventions sociales (actions mutualisées, aides individuelles, actions collectives et actions de service) sont enregistrées dans les comptes des interventions sociales correspondants (603) et exclues des charges de gestion courante.

Ainsi, les charges de gestion courante sont constituées des charges de personnel liées au pilotage, au management et aux fonctions centrales ainsi que le suivi des commissions sociales auxquelles s'ajoutent naturellement toutes les charges de structure.

Les données ainsi traitées sont restituées en trois documents principaux :

- le 1<sup>er</sup> document constitue une synthèse du rapport sur l'action sociale,
- le 2<sup>ème</sup> document comprend l'essentiel du rapport : la vision d'ensemble de l'action sociale du régime Arrco,
- le 3<sup>ème</sup> document rassemble les données détaillées pour chaque institution du régime et notamment l'utilisation de leur dotation sociale dans le cadre des orientations prioritaires.

Les données recueillies l'ont été pour le régime Arrco auprès de 23 institutions de retraite complémentaire, une de moins qu'en 2012, compte tenu de la fusion réalisée entre l'IRSEA et l'AG2R Retraite Arrco.

Dans le rapport, sont également proposées des comparaisons avec les informations recueillies au cours de l'exercice précédent, réévaluées en euros constants selon l'inflation (0,73 % en 2013). Toute augmentation d'une dépense d'action sociale, constatée en 2013 et comparée à 2012 en euros constants, reflète l'effort réel consenti par les institutions.



## 1 - Analyse du fonds social



## Le fonds social en 2013

➤ Nombre d'institutions de retraite	<b>23</b>	
➤ Nombre d'entités périphériques	<b>43</b>	
<b>1. Produits</b>		
➤ Dotation sociale (23 institutions) <b>-0,7 % par rapport à 2012</b>	<b>260,4</b>	<b>M€</b>
dont dotation action sociale mutualisée	<b>36,0</b>	<b>M€</b>
➤ Ressources totales (23 institutions)	<b>317,1</b>	<b>M€</b>
<b>2. Charges</b>		
➤ Charges d'exploitation (23 institutions) <b>(-1,9% par rapport à 2012)</b>	<b>280,2</b>	<b>M€</b>
➤ Utilisation de la dotation sociale par les charges d'exploitation	<b>108</b>	<b>%</b>
➤ Charges totales	<b>298,1</b>	<b>M€</b>
<b>3. Résultats</b>		
➤ Résultat du fonds social combiné <b>15,8 M€ en 2012</b>	<b>26,2</b>	<b>M€</b>
➤ Résultat du fonds social (23 institutions) <b>(+21,1% par rapport à 2012)</b>	<b>18,7</b>	<b>M€</b>
dont résultat financier	<b>8,8</b>	<b>M€</b>
dont résultat d'exploitation	<b>10,6</b>	<b>M€</b>
➤ Résultat du fonds social de la Fédération <b>-1,8 M€ en 2012</b>	<b>- 5,9</b>	<b>M€</b>
➤ Résultat des entités périphériques <b>2,2 M€ en 2012</b>	<b>13,4</b>	<b>M€</b>
<b>4. Disponibilités</b>		
➤ Disponibilités à long terme des 23 IRC <b>Soit 7,2 mois de charges totales</b>	<b>179,7</b>	<b>M€</b>
➤ Engagements du PMSS (Arrco) y compris les engagements hors bilan	<b>92,5</b>	<b>M€</b>
➤ Soit un solde effectif de disponibilités à long terme (soit 3,5 mois de charges totales)	<b>87,2</b>	<b>M€</b>

## 1. Analyse comptable du fonds social

### 1.1 Le résultat du fonds social

Le résultat du fonds social peut donner lieu à trois montants différents selon le périmètre d'analyse pris en compte :

- dans le rapport d'activités Arrco, le résultat du fonds social est celui résultant des comptes combinés intégrant les comptes des entités périphériques retenues selon les règles de consolidation. 43 entités périphériques entrent dans le périmètre de combinaison en 2013 (cf. *Rapport de gestion Arrco 2013, Instruction 2014-8-DF du 22 juillet 2014*) ;
- dans le rapport sur l'action sociale, portant sur l'analyse des comptes individuels du fonds social (hors entités périphériques), il résulte des comptes des 23 institutions Arrco et de celui de la fédération ;
- il est donc possible de distinguer le résultat du fonds social issu des comptes des 23 institutions et le résultat du fonds social de la fédération.

En effet, une réserve sociale mutualisée alimentée par le tiers des plus values des cessions du parc vacances et du parc médico-social et sanitaire et dédiée à la réalisation d'actions pour les établissements sociaux et médico-sociaux propriétés des régimes Agirc Arrco, dans le cadre du plan médico-social et sanitaire, a été créée.

L'alimentation de cette réserve est donc directement issue de sommes prélevées dans les fonds sociaux des institutions ayant réalisé des cessions de biens immobiliers. Ces prélèvements sont appelés « quote-part des plus values de cessions transférées à la réserve sociale mutualisée » et constituent une charge exceptionnelle (par nature irrégulière) dans les comptes des institutions concernées. L'analyse de l'alimentation de la réserve sociale mutualisée et son utilisation seront présentées au point 1.5.

Les 43 entités périphériques rattachées aux fonds sociaux des institutions sont composées de 40 SCI et de 3 autres entités capitalistiques.

Deux méthodes de consolidation (intégration globale ou mise en équivalence) ont été utilisées. Elles dépendent de l'importance des participations et représentations détenues par le régime.

Dans le cadre de la première méthode, il y a intégration totale ou partielle des actifs et passifs de l'entité au bilan de l'institution pilote « combinante » et des charges et des produits de l'entité au compte de résultat de l'institution pilote « combinante ».

L'incidence de cette intégration est la suivante :

- dans le compte de résultat combiné, les postes « dotation sociale » et « interventions sociales » sont équivalents à ceux du compte de résultat non combiné du fonds social mais les autres postes intègrent les données des entités périphériques (autres produits d'exploitation, charges de personnel, amortissements et dépréciations des immobilisations...).

Le compte de résultat 2013 des fonds sociaux combinés, incluant les 23 institutions, la fédération et les 43 entités périphériques est le suivant :

<i>COMPTE DE RESULTAT</i>	2013	2012
<b>Produits de gestion courante</b>		
DOTATION D'ACTION SOCIALE	260 383 996	260 383 850
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	25 220 833	20 562 735
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	24 851 296	22 144 089
TRANSFERT DE CHARGES D'EXPLOITATION	586 453	678 139
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>311 042 578</b>	<b>303 768 813</b>
<b>Interventions sociales</b>	<b>175 981 250</b>	<b>184 120 241</b>
ACTIONS MUTUALISEES	29 104 080	40 703 471
AIDES INDIVIDUELLES	71 827 320	71 412 836
INTERVENTIONS COLLECTIVES	53 599 883	49 413 466
ACTIONS DE SERVICE	21 449 967	22 590 468
<b>Charges de gestion courante</b>		
SOUS TRAITANCE INTRA-GROUPE		
SERVICES EXTERIEURS	37 909 299	40 623 435
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	5 958 976	4 359 289
CHARGES DE PERSONNEL	21 582 574	20 772 073
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	52 857 934	44 865 534
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 512 418	2 828 166
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>296 802 451</b>	<b>297 568 738</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>14 240 127</b>	<b>6 200 075</b>
<b>Produits financiers</b>	26 621 464	33 285 213
<b>Charges financières</b>	9 392 911	22 982 340
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>17 228 553</b>	<b>10 302 873</b>
<b>Produits exceptionnels</b>	9 950 316	7 183 250
<b>Charges exceptionnelles</b>	13 309 805	7 380 469
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-3 359 489</b>	<b>-197 219</b>
<b>IMPÔTS SUR LES REVENUS</b>	<b>256 312</b>	<b>34 091</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>26 215 462</b>	<b>15 767 486</b>

Le résultat est positif de 26,2 M€ La hausse par rapport à 2012 (+66%) est liée à une forte augmentation du résultat d'exploitation (+130 %) ainsi que du résultat financier (+67 %).

A noter, dans les charges d'exploitation en 2013 la baisse de la rubrique actions mutualisées (-28,5 %) probablement liée à une meilleure affectation entre les régimes Agirc et Arrco et actions de service (-5 %) et la hausse des interventions collectives (+8,5 %).

En ce qui concerne les fonds sociaux des 23 institutions et de la fédération, le compte de résultat cumulé est présenté ci-après :

	2013	2012 € constants
<b>Produits</b>		
<b>Dotation sociale</b>	<b>260 383 996</b>	<b>262 284 652</b>
Dotation action sociale	224 228 049	223 262 401
Dotation action sociale mutualisée	36 155 947	39 022 251
Autres	0	0
Autres produits d'exploitation	30 817 061	31 316 549
<b>Total produits d'exploitation</b>	<b>291 201 057</b>	<b>293 601 201</b>
Produits financiers	24 657 379	18 352 172
Produits exceptionnels	1 460 632	3 378 349
<b>Sous total produits</b>	<b>317 319 068</b>	<b>315 331 722</b>
Résultat perte (néгатif)	0	0
<b>Total produits</b>	<b>317 319 068</b>	<b>315 331 722</b>
<b>Charges</b>		
<b>Interventions sociales</b>	<b>184 645 764</b>	<b>185 461 993</b>
Actions mutualisées	29 104 080	41 000 606
Aides individuelles	71 827 320	71 931 833
Financement collectif	62 264 409	49 774 184
Actions de service	21 449 955	22 755 369
Charges de gestion courante	95 729 368	100 172 287
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>280 375 132</b>	<b>285 634 280</b>
Charges financières	15 779 440	10 605 898
Charges exceptionnelles	8 087 009	5 572 672
<b>Sous total charges</b>	<b>304 241 581</b>	<b>301 812 850</b>
Autres charges	248 371	-78 646
<b>Résultat excédent (positif)</b>	<b>12 829 116</b>	<b>13 597 519</b>
<b>Total charges</b>	<b>317 319 068</b>	<b>315 331 722</b>

Il fait apparaître un résultat annuel positif de **12,8 M€ à partir des comptes individuels des institutions et de la fédération**. Il était de 13,6 M€ en 2012 (en euros constants), en diminution de 5,6 %. L'augmentation du résultat financier (+ 29 % par rapport à 2012) est due pour partie aux plus values générées lors de cessions de titre de placement pour permettre de verser les liquidités dans le cadre de l'écrêtement de la réserve de fonds social à la réserve technique.

Il est proposé, comme en 2012, d'analyser séparément les fonds sociaux des 23 institutions et celui de la fédération, afin d'avoir une image plus précise de l'action menée dans les institutions tout au long de l'exercice.

Le compte de résultat du fonds social de la fédération sera traité au point 1.5.



Ainsi, les fonds sociaux des 23 institutions font apparaître le compte de résultat cumulé suivant :

	2013	2012 € constants
<b>Produits</b>		
<b>Dotation sociale</b>	<b>260 259 141</b>	<b>262 284 652</b>
Dotation action sociale	224 228 049	223 262 401
Dotation action sociale mutualisée	36 031 092	39 022 251
Autres	0	0
Autres produits d'exploitation	30 817 061	31 316 549
<b>Total produits d'exploitation</b>	<b>291 076 202</b>	<b>293 601 201</b>
Produits financiers	24 614 241	18 342 347
Produits exceptionnels	1 398 017	3 329 398
<b>Sous total produits</b>	<b>317 088 460</b>	<b>315 272 946</b>
Résultat perte (négatif)	0	0
<b>Total produits</b>	<b>317 088 460</b>	<b>315 272 946</b>
<b>Charges</b>		
<b>Interventions sociales</b>	<b>184 485 818</b>	<b>185 461 993</b>
Actions mutualisées	28 944 134	41 000 606
Aides individuelles	71 827 320	71 931 833
Financement collectif	62 264 409	49 774 184
Actions de service	21 449 955	22 755 369
Charges de gestion courante	95 729 368	100 172 287
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>280 215 186</b>	<b>285 634 280</b>
Charges financières	15 779 440	10 581 886
Charges exceptionnelles	2 118 905	3 677 840
<b>Sous total charges</b>	<b>298 113 531</b>	<b>299 894 006</b>
Autres charges	248 371	-78 646
<b>Résultat excédent (positif)</b>	<b>18 726 558</b>	<b>15 457 587</b>
<b>Total charges</b>	<b>317 088 460</b>	<b>315 272 946</b>

Pour les raisons énoncées page précédente, le résultat du fonds social du régime (hors fédération), **excédentaire de 18,7 M€**, est en augmentation par rapport à 2012 : + 21,1 %. Les produits financiers ont augmenté de 34,2 % au transfert des liquidités pour verser l'écêtement à la réserve technique qui a généré des plus values. Les principaux postes du compte de résultat, à savoir le compte de résultat d'exploitation, financier et exceptionnel seront analysés au point 2.

Parmi les 23 institutions, 16 institutions ont un résultat excédentaire, alimentant la réserve, et par conséquent, 7 présentent un résultat déficitaire, venant en déduction de la réserve. Le détail concernant chaque institution est proposé dans la troisième partie du rapport qui présente les chiffres clefs de chaque institution du régime.

## 1.2 La dotation sociale

Libellé ligne	2013	2012 € constants	2011 € constants
Dotation sociale	260 259 141	262 284 652	266 394 814
Charges d'exploitation	280 215 186	285 634 280	288 678 411
Charges totales	298 113 531	299 894 006	315 740 590
Ressources totales	317 088 460	315 272 946	354 258 922
<b>Charges exploitation/Dotation sociale</b>	<b>108%</b>	<b>109%</b>	<b>108%</b>
<b>Charges totales/Dotation sociale</b>	<b>115%</b>	<b>114%</b>	<b>119%</b>
<b>Charges totales/Ressources totales</b>	<b>94%</b>	<b>95%</b>	<b>89%</b>

La dotation sociale s'élève à **260,3 M€** en 2013, elle est en baisse par rapport à 2012 (en euros constants). Elle est composée de deux éléments :

- la dotation sociale des institutions (hors action sociale mutualisée) = 224,2 M€
- la dotation action sociale mutualisée = 36,2 M€

L'article 13 de l'accord national interprofessionnel du 18 mars 2011 stipule que le montant des prélèvements sur cotisations affectés à l'action sociale pour l'Agirc et pour l'Arrco sera maintenu en euros constants au montant alloué en 2010, pour l'exercice 2011 et sera maintenu en euros courants, au montant atteint en 2011, pour les exercices 2012 à 2015 inclus.

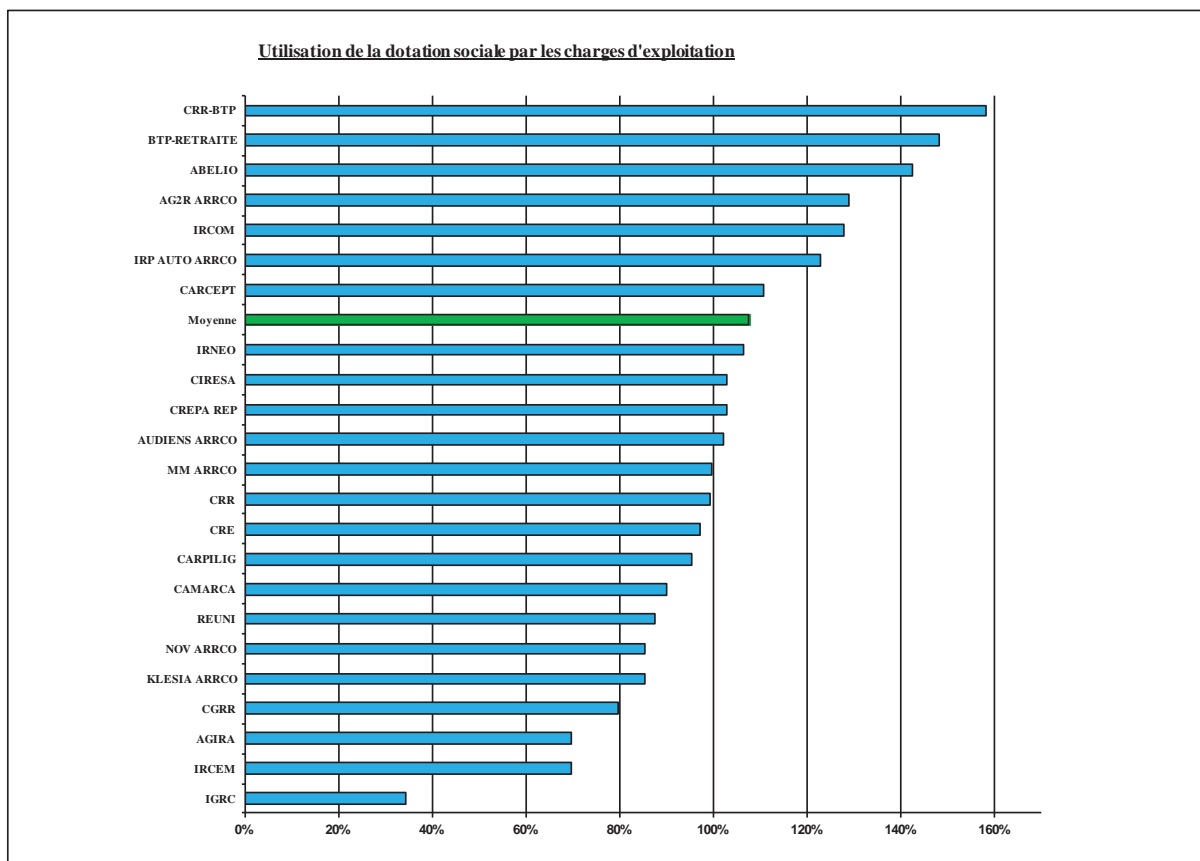
En application de l'accord précité, le montant global de dotation au titre des exercices 2012 à 2015 inclus est de **260,3 M€** (Cf. instruction Arrco 2012-4-DF du 31/01/2012).

Les ressources totales s'élèvent à **317,0 M€**, elles sont en hausse de 0,6 % par rapport à 2012. Les ressources comprennent les produits d'exploitation, les produits financiers et les produits exceptionnels.

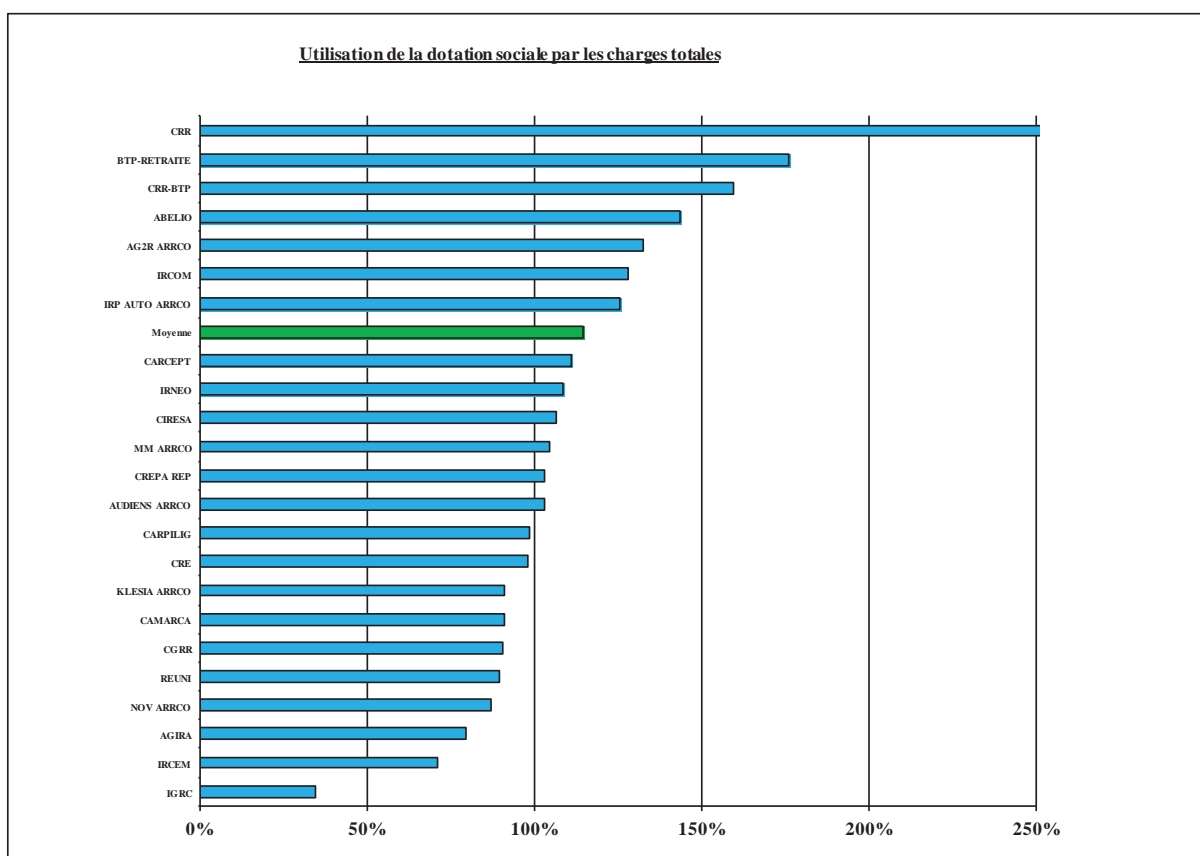
Il est à noter que la dotation sociale ne permet pas de couvrir l'intégralité des charges du fonds social (**108 %** d'utilisation) mais que l'ensemble des ressources du fonds social n'est pas totalement consommé (**94 %**). Cela signifie que l'excédent viendra augmenter la réserve du fonds social.

Les trois graphiques suivants illustrent les ratios de consommation de la dotation sociale et des ressources totales pour chaque institution et montrent la diversité des situations.

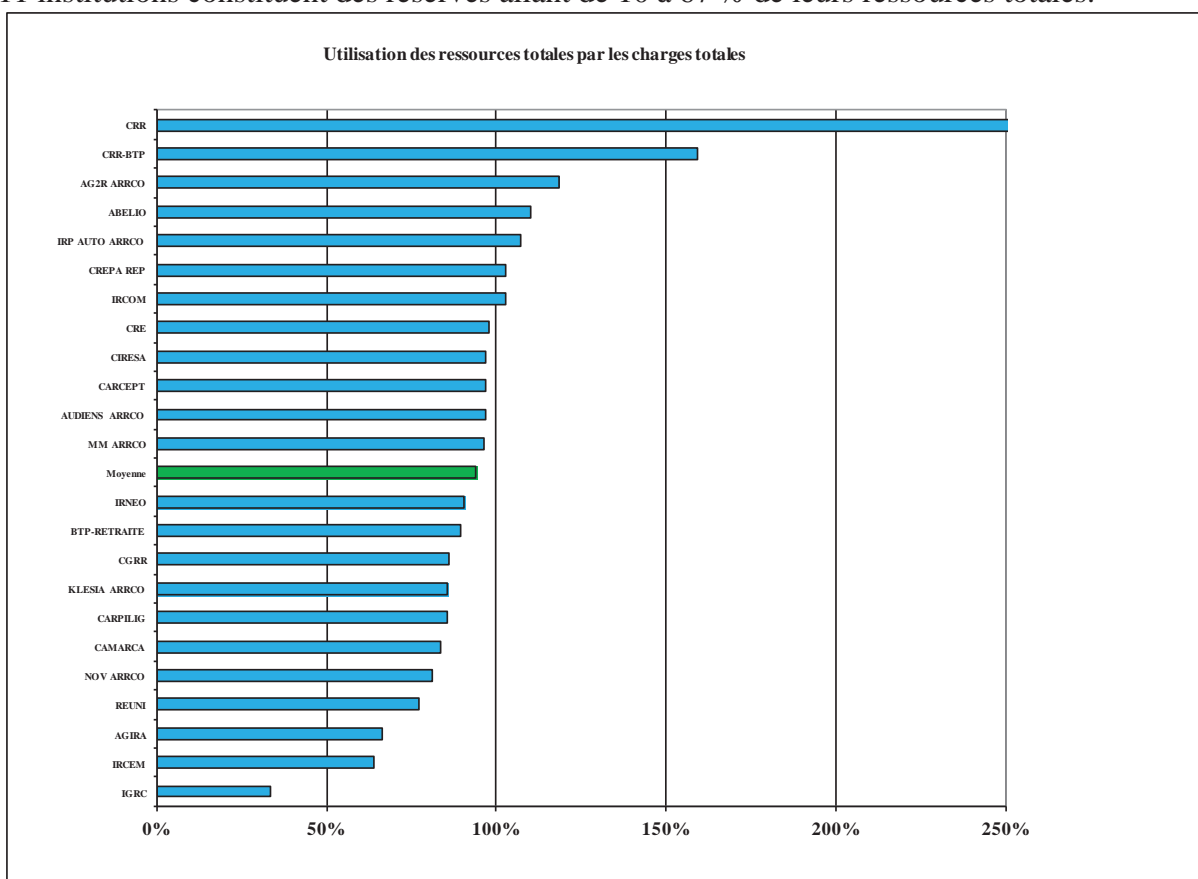
12 institutions dépensent l'intégralité de leur dotation sociale par leurs dépenses d'exploitation et 4 autres plus de 90 %. 7 institutions se situent en deçà de 90 % à 34 %. La moyenne est de 108 %.



10 institutions n'utilisent pas l'intégralité de leur dotation sociale pour couvrir leurs dépenses totales. La moyenne du régime est de 115 % : 7 institutions se situent au dessus et 6 entre 100 et 114 %. 1 institution la CRR a quatre fois et demi plus de charges totales que de dotation sociale.



7 institutions dépensent plus que leurs ressources totales pour couvrir l'intégralité de leurs dépenses et puisent donc dans la réserve du fonds social, 5 dépensent plus de 94 % de leurs ressources totales et 11 institutions constituent des réserves allant de 10 à 67 % de leurs ressources totales.



### 1.3 Les disponibilités à long terme

Depuis 2006, il a été retenu de mesurer les disponibilités à long terme dégagées par les institutions.

Les réserves disponibles des institutions (hors immobilisations notamment) sont placées, et représentent à l'actif du bilan « l'activité de placement ». Les produits financiers générés par ces placements seront étudiés ultérieurement dans le compte de résultat financier (point 2.1).

En outre, les institutions peuvent également être détentrices de créances (des sommes à recevoir) vis-à-vis de tiers qui seront payées à plus ou moins longue échéance.

Au passif du bilan du fonds social vont apparaître les dettes des institutions qu'elles devront honorer à plus ou moins long terme.

Aussi, le calcul **des disponibilités à long terme** correspond à :

$$\text{Total des placements} + \text{total actif circulant} - \text{total des dettes} \\ (+ \text{ ou } - \text{ les comptes de liaisons entre fonds}).$$

Les résultats sont présentés dans le tableau suivant:

	2013	2012	2011
		€ constants	€ constants
Réserve d'action sociale au 01/01	499 054 462	759 234 547	728 479 618
Réserve d'action sociale mutualisée au 01/01	70 919 081	73 415 146	71 329 647
Résultat de l'exercice	18 726 558	15 457 587	38 430 623
<b>Réserves au 31/12</b>	<b>588 700 101</b>	<b>848 107 279</b>	<b>838 239 888</b>
Calcul disponibilités à long terme (compte tenu des créances et dettes)	179 716 512	460 378 018	452 672 812
<b>Disponibilités à long terme en mois de charges</b>	<b>7,23</b>	<b>18,42</b>	<b>17,20</b>

Ainsi pour l'ensemble Arrco, les disponibilités à long terme correspondent à 7,23 mois de charges totales. Cette diminution s'explique directement par l'écrêtement des réserves qui a été opéré fin 2013 (cf Instruction Agirc-Arrco 2013-125-DF) défini par l'article 3 de l'accord du 13 mars 2013.

L'accord du 13 mars 2013 stipule qu'en ce qui concerne l'écrêtement des réserves, les réserves disponibles des fonds sociaux constatées au 31 décembre 2012, seront affectées aux réserves techniques du régime pour la part de réserve d'action sociale qui excède 9 mois de dépenses d'action sociale effectuées en 2012.

Ces disponibilités ne tiennent pas compte des sommes, notamment des subventions, que les institutions se sont engagées à payer mais qui n'ont pas été versées dans l'exercice. Ces sommes sont enregistrées en engagements hors bilan et elles viendront en complément des dettes du régime donc en déduction des disponibilités par exemple au travers du plan médico-social et sanitaire.

#### 1.4 Les engagements hors bilan

Ces engagements concernent principalement les enregistrements suivants :

- les décisions des instances liées au financement des droits réservataires quand les sommes ne sont pas déboursées dans l'exercice et qui ne sont pas enregistrées en charges à payer ;
- la faculté offerte aux institutions de réserver 5 % de leur dotation sociale, lorsque cette dernière n'est pas consommée entièrement, à des investissements futurs dans les EHPAD,
- les engagements décidés par les instances des institutions voire autorisés par les fédérations mais soumis à l'autorisation des tutelles.

	2013
<b>Engagements donnés</b>	
Effets remis à l'es compte non échus	
Aval, cautions et garanties donnés	
Hypothèques	
Nantissements	
Aides et subventions accordées non versées	59 708 856
Autres (*)	11 823 467
<b>TOTAL ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>71 532 323</b>
<b>Engagements en matière de pensions</b>	
Pensions, indemnités de retraite	
Autres (*)	
<b>TOTAL ENGAGEMENTS EN MATIERE DE PENSIONS</b>	
<b>Engagements reçus</b>	
Aval, cautions et garanties reçus	
Découverts	
Autres (*)	7 000 000
<b>TOTAL ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>7 000 000</b>
<b>Engagements réciproques</b>	
Redevances de crédit bail	
Position achats à terme	
Position ventes à terme	
Titres en pension, prêts	
Commandes sur immobilisations	
Autres (*)	
<b>TOTAL ENGAGEMENTS RECIPROQUES</b>	

Les engagements hors bilan à prendre en compte sont dans la rubrique des engagements donnés : « les aides, subventions accordées non versées » à savoir **59,7 M€** en 2013. Les principales institutions concernées sont : NOV Retraite Arrco 16,9 M€, IRNEO 11,5 M€, REUNI Retraite Salariés 9,0 M€, ABELIO 7,1 M€, MM Arrco 4,9 M€, UGRR 3,8 M€. Ces engagements augmentent de 5,1 % par rapport à 2012.

Les disponibilités présentées au point 1.3 devraient tenir compte de ces **59,7 M€** d'engagements hors bilan ainsi que du solde du plan médico-social et sanitaire qui suppose la mise en œuvre d'actions pour un montant de 92,5 M€

Dans ce cas, les disponibilités à long terme se situeraient à **27,5 M€**

### 1.5 Le compte de résultat du fonds social et la réserve sociale mutualisée

La fédération gère pour le compte des institutions Arrco une réserve appelée « réserve sociale mutualisée » alimentée par le tiers des plus values des cessions des établissements du parc vacances et du parc médico-social. Des informations sur les cessions seront communiquées au point 2.2 consacré au résultat exceptionnel. Ces plus values alimentent le résultat du fonds social de la fédération qui est affecté intégralement à la réserve sociale mutualisée.

Le compte de résultat du fonds social de la fédération est le suivant :

	2013	2012
<b>Produits de gestion courante</b>		
DOTATIONS	124 855	
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION		
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS		
TRANSFERT DE CHARGES D'EXPLOITATION		
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>124 855</b>	
<b>Interventions sociales</b>	<b>159 946</b>	
ACTIONS MUTUALISEES	159 946	
AIDES INDIVIDUELLES		
INTERVENTIONS COLLECTIVES		
ACTIONS DE SERVICE		
<b>Charges de gestion courante</b>		
SOUS TRAITANCE INTRA-GROUPE		
SERVICES EXTERIEURS		
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES		
CHARGES DE PERSONNEL		
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS		
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>159 946</b>	
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-35 091</b>	
<b>Produits financiers</b>	<b>43 138</b>	<b>9 754</b>
<b>Charges financières</b>		<b>23 838</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>43 138</b>	<b>-14 084</b>
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>62 615</b>	<b>48 596</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>5 968 104</b>	<b>1 881 100</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-5 905 489</b>	<b>-1 832 504</b>
<b>IMPÔTS SUR LES REVENUS</b>		
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>-5 897 442</b>	<b>-1 846 588</b>

Les quotes-parts des cessions des établissements reversées à la réserve sociale mutualisée sont comptabilisées en produits exceptionnels **0,062 M€ en 2013**. Le prélèvement de sommes sur la réserve sociale mutualisée par les institutions, selon les règles définies par la fédération est

comptabilisé en charges exceptionnelles, soit 5,9 M€ en 2013. Ainsi, le résultat est déficitaire de **5,9 M€**, diminuant la réserve. En effet, l'alimentation (produits exceptionnels) de celle-ci est par nature irrégulière.

Cette somme correspond aux engagements autorisés par les instances et suivi annuellement dans le cadre de la veille du parc médico-social et sanitaire Agirc Arrco.

Les institutions concernées par le prélèvement sur la réserve mutualisée des fédérations sont les suivantes :

Institution	Montant en €
AGIRA retraite salariés	1 042 000
BTP-Retraite	28 000
IRNEO	750 000
NOV.R Arrco	61 100
<b>TOTAL</b>	<b>1 881 100</b>

Au 31 décembre 2013, cette réserve s'élève à **2,7 M€**:

	2013	2012
<b>Réserve au 1er janvier de l'exercice</b>	<b>8 600 791</b>	<b>10 447 379</b>
<b>Mouvements de périmètre</b>		
<b>Apports divers</b>		
Intégrations		
Régularisations		
Autres mouvements		
<b>Prélèvements divers</b>		
Régularisations		
Autres mouvements		
<b>Réserve au 31 décembre - avant affectation du résultat de l'exercice</b>	<b>8 600 791</b>	<b>10 447 379</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>		
Excédent		
Déficit	<b>5 897 442</b>	<b>1 846 588</b>
<b>Réserve au 31 décembre - après affectation du résultat de l'exercice</b>	<b>2 703 349</b>	<b>8 600 791</b>

Pour rappel, les modalités d'utilisation de cette réserve par les institutions ont été déterminées par les instances Arrco en décembre 2008. Le recours à la réserve était ainsi possible sur la période du plan médico-social et sanitaire (2008-2013) dans deux cas :

- en complément de l'utilisation des réserves du fonds social de l'institution pour un projet précis à la demande de l'institution pilote ou d'une institution propriétaire,
- sur proposition des services de la direction de l'action sociale Agirc-Arrco sur des champs définis préalablement par les instances des fédérations.

Dans ce dernier cas, les sommes engagées sont comptabilisées en charges financières, s'agissant d'écritures entre le GIE Agirc-Arrco et les fédérations.

En 2013, elles ont porté principalement sur l'adaptation aux déficits sensoriels, la bienveillance, les aménagements qualité environnementale, la santé bucco-dentaire pour un montant de 5 968 582 € (montants prélevés par les institutions de 1,8 M€, la différence étant prélevée par la fédération sur la réserve sociale mutualisée).





## 2 - Analyse détaillée des principales charges et ressources du fonds social



**Les principales charges et ressources du fonds social**  
(hors fonds social des fédérations)

	<b>2013</b>	<b>2012</b> <i>(€ constants)</i>
➤ Résultat d'exploitation	<b>10,6 M€</b>	<b>7,8 M€</b>
➤ Résultat financier	<b>8,8 M€</b>	<b>7,8 M€</b>
➤ Résultat exceptionnel	<b>-0,7 M€</b>	<b>-0,3 M€</b>
➤ Résultat du fonds social	<b>18,7 M€</b>	<b>15,3 M€</b>

**Le résultat excédentaire 2013 viendra alimenter la réserve 2014.**



## 2. Analyse détaillée des principales charges et ressources du fonds social (hors fonds social des fédérations)

### 2.1 Le résultat financier

	2013	2012 € constants
Immobilisations de placement hors prêts	1 627 898	1 115 324
Revenus des titres de participation dans les SCI	1 509 151	2 253 608
Prêts	416 541	439 952
Activité de placement et placement de liquidités	16 464 849	12 758 629
Divers	63 667	48 731
Reprise sur dépréciations et provisions	4 532 135	1 726 102
Transfert de charges financières	0	0
<b>Total produits financiers</b>	<b>24 614 241</b>	<b>18 342 347</b>
Immo de placement hors prêts	429 049	357 609
Activité de placement et placement de liquidités	1 314 311	1 469 448
Divers	589 501	776 100
Intérêts des emprunts et dettes - exploitation ou social	7 347	9 104
Différence de taux sur les prêts au logement accordés	0	0
Autres charges financières y compris résultat déficitaires des SCI	2 607 146	2 143 442
Dotations dépréciations et provisions	10 832 086	5 826 183
<b>Total charges financières</b>	<b>15 779 440</b>	<b>10 581 886</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>8 834 801</b>	<b>7 760 461</b>

Le résultat financier des 23 institutions est formé notamment des produits (résultats positifs) réalisés sur l'activité de placement des excédents du fonds social, constituant 66,9 % des produits financiers réalisés en 2013 avec une augmentation de 29 % par rapport à 2012. BTP-Retraite supporte à lui seul la hausse des produits financiers liés à l'activité de placement pour 3,9 M€

Les autres produits financiers sont constitués des revenus des immobilisations financières dont les titres de participation dans les SCI propriétés d'établissements sur le fonds social (pour personnes âgées et vacances) ou les autres formes juridiques des propriétés des institutions (SARL, EURL...). Ce poste, d'un montant total de 3,1 M€ diminue de 6 % par rapport à 2012 (3,3 M€).

Les charges financières sont principalement constituées des charges liées aux immobilisations financières de placement et de la prise en compte des dépréciations de ces immobilisations qui pour le fonds social sont essentiellement constituées des participations (si résultats négatifs) dans les SCI, SARL propriétés des institutions. Le montant des dépréciations s'élève à 10,8 M€ en 2013 contre 5,8 M€ en 2012, en hausse de 86 % du fait de deux institutions : BTP-Retraite + 3,1 M€ et CRR + 2 M€

Le résultat financier est **excédentaire de 8,8 M€ en 2013**, en augmentation de 13,8 %.

## 2.2 Le résultat exceptionnel

	2013	2012 € constants
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	629 618	590 475
Produits exceptionnels sur opération en capital	542 740	2 381 933
Produits de cessions immo corpo - exploitation ou social	208 000	352 555
Produits de cession immo financières - exploitation ou social	0	0
Autres produits exceptionnels dont reprises sur amortissements, provisions et dépréciations	17 659	4 435
<b>Total produits exceptionnels</b>	<b>1 398 017</b>	<b>3 329 398</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 137 644	1 497 580
Prise en charge éventuelle du solde déficitaire de la gestion des CICAS	0	0
Charges exceptionnelles sur opération en capital	924 097	2 179 076
Dotation aux amortissements dépréciations et provisions	-5 451	-1 931 595
Quote part des plus values de cessions transférées au fonds des opérations de retraite	0	1 883 829
<b>Quote part des plus values de cessions transférées à la Réserve sociale mutualisée</b>	<b>62 615</b>	<b>48 950</b>
<b>Total charges exceptionnelles</b>	<b>2 118 905</b>	<b>3 677 840</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-720 888</b>	<b>-348 441</b>

Le résultat exceptionnel recense les éléments de nature exceptionnelle pour le fonds social et notamment les plus ou moins values sur cessions d'actifs.

**Plus values sur cessions d'actifs = produits exceptionnels sur opération en capital**  
(comprenant les prix de cession des actifs)  
– **charges exceptionnelles sur opération en capital**  
(comprenant les valeurs nettes comptables des actifs cédés).

Concernant les produits exceptionnels sur opération en capital, il est constaté une baisse de 77 % en 2013. Deux institutions avaient enregistrées des produits exceptionnels en 2012 (M. M Arrco 1,7 M€, AG2R Arrco 0,6 M€) contre aucune opération en 2013.

En 2013, le résultat exceptionnel est **déficitaire de 0,7 M€**

Au 31 décembre 2013, les quotes-parts transférées à la réserve mutualisée s'élèvent à 0,05 M€ et concernent les cessions suivantes :

Institution	Etablissement	Montant transféré à la réserve sociale mutualisée en 2013
NOVALIS Retraite Arrco	Maison de toulouse (SCI Guitard)	-7 905
BTP retraite	Courdemande, la Sauve, Vignes	62 615
<b>TOTAL</b>		<b>54 710</b>

## 2.3 Le résultat d'exploitation

L'analyse des comptes de résultat d'exploitation du fonds social comprend toutes les activités liées à l'action sociale des institutions (sans tenir compte des aspects financiers ni exceptionnels), c'est-à-dire le « cœur de métier ».

On y trouve les interventions sociales des institutions, sous toutes leurs formes, les actions de service, les charges de personnel et les charges de fonctionnement de l'action sociale.

L'action sociale mutualisée faisant l'objet d'un financement particulier de 14 % de la dotation sociale Arrco (en 2013), il a été choisi de l'analyser séparément du reste des dépenses d'exploitation. La présentation comprend donc ci-après un compte de résultat hors action sociale mutualisée et un compte de résultat de l'action sociale mutualisée.

### 2.3.1 Le résultat d'exploitation hors action sociale mutualisée

	2013	2012 € constants
Dotation d'action sociale	224 228 049	223 262 401
Autres produits d'exploitation	9 422 454	10 204 869
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	11 482 410	13 444 920
Reprises sur amortissements droits de réservation	0	0
Reprises sur dépréciations des droits de réservation (en cours)	9 627 984	7 360 966
Transfert de charges d'exploitation	284 213	305 795
<b>Total produits d'exploitation</b>	<b>255 045 110</b>	<b>254 578 950</b>
Aides individuelles	71 827 320	71 931 833
Interventions collectives	62 264 409	49 774 184
Actions de service	21 449 955	22 755 369
<b>Charges de gestion courante</b>	<b>95 729 368</b>	<b>100 172 287</b>
Sous traitance intra groupe	50 673 107	52 616 602
Services extérieurs	4 309 514	5 942 907
Impôts taxes et versements assimilés	1 356 800	1 462 062
Charges de personnel	12 856	54 290
Dotations aux amortissements, dépréciations, et provisions	8 715 656	9 571 832
Dotation aux amortissements des droits de réservation	18 471 631	23 244 014
Dotation aux dépréciations des droits de réservation (en cours)	10 799 474	5 749 115
Autres charges de gestion courante	1 390 330	1 531 466
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>251 271 052</b>	<b>244 633 674</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>3 774 058</b>	<b>9 945 276</b>

L'action sociale hors action sociale mutualisée comprend les interventions sociales suivantes :

- aides individuelles,
- interventions collectives,
- et actions de service.

Le montant des ces interventions a augmenté de **7,7 %** par rapport à 2012.

Comme précisé à la page précédente les montants correspondant à ces interventions sociales comprennent les charges de personnel dédiées à ces interventions.

Les charges de gestion courante incluent :

- les autres charges de personnel (notamment le management) et toutes les charges de fonctionnement,
- les dotations aux amortissements, dépréciations, provisions dont une partie concerne l'acquisition de droits réservataires dans les établissements personnes âgées et handicapées, distinguées ultérieurement.

Les charges de gestion courante continuent de diminuer depuis 2011 (**-4,4 %** en 2012, **-1,9 %** en 2011).

Une analyse complémentaire de toutes ces charges sera proposée au point 3 du rapport.

En 2013, le principal produit d'exploitation est représenté par la dotation sociale de laquelle ont été déduits les **14 %** dédiés à l'action sociale mutualisée.

Le résultat d'exploitation hors action sociale mutualisée est excédentaire de **3,8 M€** en 2013. Il viendra donc alimenter la réserve du fonds social dans l'hypothèse où les résultats financier et exceptionnel sont excédentaires également ; ce qui est le cas en 2013.

**Les droits réservataires** acquis dans les établissements pour personnes âgées ou handicapées feront l'objet du point 3.4 du rapport.

### 2.3.2 Le résultat d'exploitation de l'action sociale mutualisée et la réserve d'action sociale mutualisée

L'action sociale mutualisée Arrco est financée par une dotation sociale dédiée : 14 % de la dotation d'action sociale du régime est prélevée sur la dotation globale avant détermination de leurs dotations. Les charges comptabilisées ensuite par chaque IRC dans les domaines mutualisés, constituent l'essentiel des dépenses.

Les charges comptabilisées dans ce poste sont les suivantes :

- aide ménagère coordonnée avec la CNAV (solde 2012),
- transport accompagné « Sortir Plus »,
- suivi des droits réservataires,
- procédure EHPAD,
- réseau des comités régionaux d'action sociale Agirc et Arrco,
- prestation diagnostic en ergothérapie Bien chez Moi,
- prestation d'Aide à domicile momentanée,
- entité de pilotage – parc propriétés,
- santé en mouvement,
- centres de prévention Bien vieillir Agirc Arrco : études + doctorant
- personnes handicapées vieillissantes : prix et recherche,
- divers sous autorisation de la fédération : DASI, plateforme VRF...

Les dépenses prises en compte par la dotation action sociale mutualisée sont les dépenses liées directement à la mise en place des actions et les charges de personnel intervenant pour leur réalisation. Le détail des charges sera étudié au point 3.3 du rapport.

### Compte de résultat d'exploitation de l'action sociale mutualisée

	2013	2012 € constants
Dotation action sociale mutualisée	36 155 947	39 022 251
<b>Total produits ASM</b>	<b>36 155 947</b>	<b>39 022 251</b>
Actions coordonnées	4 519 108	18 188 521
Autres actions mutualisées	20 261 599	16 741 828
Charges de personnel ASM	4 323 372	6 070 258
<b>Total charges d'ASM</b>	<b>29 104 080</b>	<b>41 000 606</b>
<b>Résultat ASM</b>	<b>7 051 867</b>	<b>-1 978 355</b>

Chaque institution, en fin d'année, compare le montant comptabilisé en charges d'actions sociales mutualisées et le montant de la dotation qui lui a été affecté. Lorsqu'une institution a une dotation action sociale mutualisée supérieure au montant de ses charges, elle constate donc un excédent qui alimente la réserve d'action sociale mutualisée gérée par chaque institution de retraite. Inversement, lorsqu'une institution constate un déficit, elle prélève le montant correspondant sur la réserve.

En 2013, sur les 18,7 M€ d'excédent, 7 M€ ont été affectés à la réserve d'action sociale mutualisée.



La réserve d'action sociale mutualisée s'élève à **78 M€** au 31 décembre 2013.

	RESERVE D'ACTION SOCIALE	RESERVE D'ACTION SOCIALE MUTUALISEE	TOTAL
<b>Réserve au 1er janvier de l'exercice</b>	771 041 883	70 919 081	841 960 964
<b>Mouvements de périmètre</b>			
<b>Apports divers</b>			
Intégrations			
Régularisations			
Autres mouvements			
<b>Prélèvements divers</b>	271 987 421		271 987 421
Régularisations			
Autres mouvements	271 987 421		271 987 421
<b>Réserve au 31 décembre - avant affectation du résultat de l'exercice</b>	499 054 462	70 919 081	569 973 543
<b>Résultat de l'exercice</b>			
Excédent	18 726 558		18 726 558
Déficit			
<b>Affectation du résultat de l'exercice</b>	-7 086 958	7 086 958	
<b>Réserve au 31 décembre - après affectation du résultat de l'exercice</b>	510 694 062	78 006 039	588 700 101



### 3 - Analyse des grandes catégories de dépenses de l'action sociale

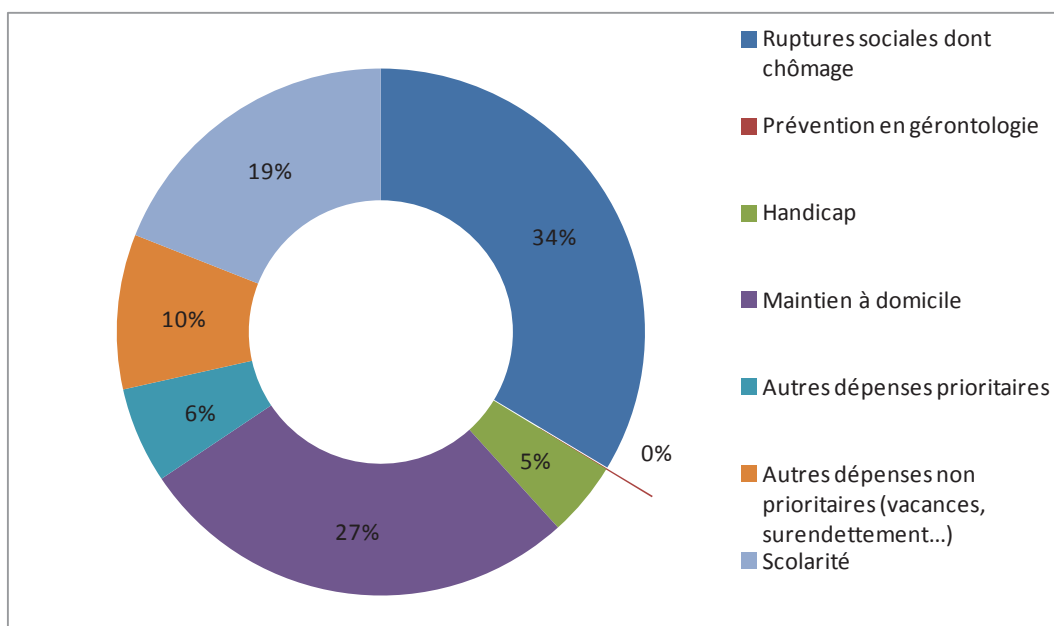


## Les principales dépenses du fonds social

Les principales dépenses du fonds social sont composées des aides financières individuelles (page 37), du financement collectif (page 38), des actions mutualisées (page 38), des investissements en structures collectives (page 39), des actions service (page 39) et des autres charges de personnel et de fonctionnement (page 39).

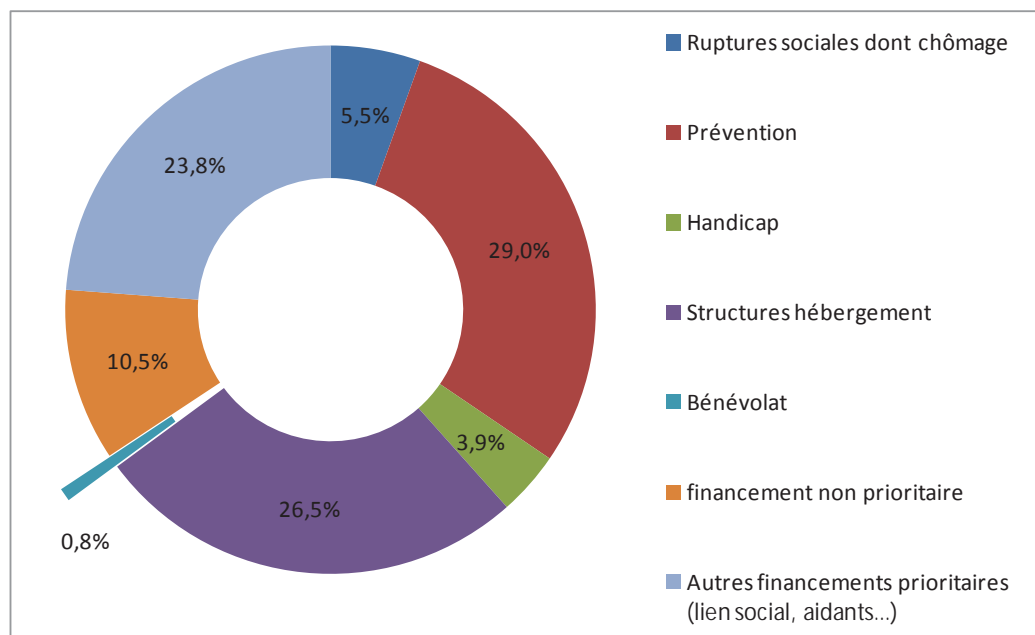
	2013	2012 <i>€ constants</i>
<b>Aides financières individuelles</b> - 2,6 % par rapport à 2012	<b>53,0 M€</b>	<b>54,4 M€</b>
<b>71,5 % d'aides prioritaires</b> dont :	<b>37,9 M€</b>	<b>37,8 M€</b>
Prévention (ruptures sociales, chômage...)	17,9 M€	16,9 M€
Accompagnement perte d'autonomie	2,9 M€	2,8 M€
<b>28,5 % d'aides non prioritaires</b> dont :	<b>15,1 M€</b>	<b>16,2 M€</b>
Scolarité	10,1 M€	11,1 €
Autres	5,0 M€	5,4 M€

### Répartition des principales aides individuelles (en %)



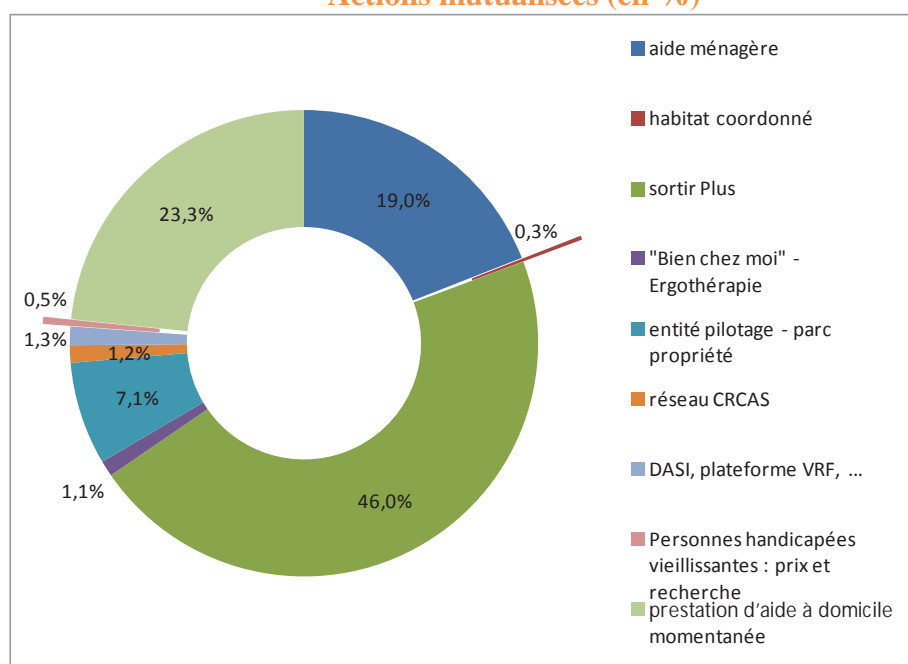
	2013	2012 € constants
<b>Financement collectif</b>	<b>58,0 M€</b>	<b>45,4 M€</b>
<b>+14,5 % par rapport à 2012</b>		
dont 89,5 % de financements prioritaires	<b>52,0 M€</b>	<b>38,1 M€</b>

### Répartition des principaux financements collectifs (en %)



	2013	2012 € constants
<b>Actions mutualisées</b>	<b>23,3 M€</b>	<b>34,9 €</b>

### Actions mutualisées (en %)

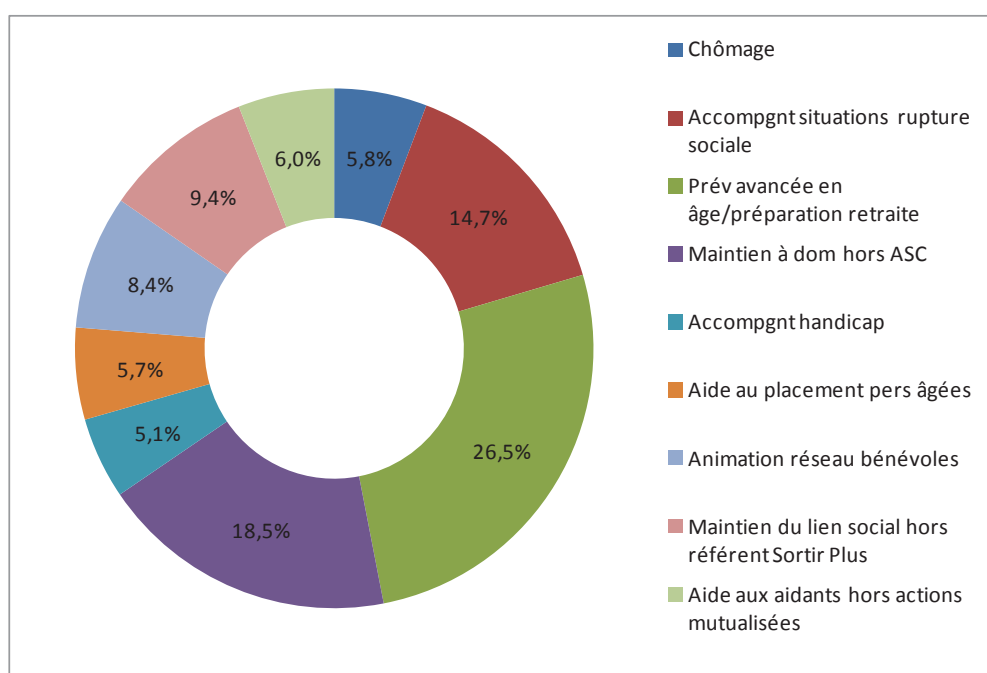


<b>Les investissements en structures collectives personnes âgées ou handicapées</b>	<b>21,8</b>	<b>M€</b>
<b>dont :</b>		
subventions	19,6	M€
prêts	2,2	M€
<b>Nombre de places souscrites en 2013</b>	<b>704</b>	
dont 548 places dans les EHPAD		
<b>Le nombre de places totales au 31/12/13</b>	<b>16 753</b>	
+ 3,25 % par rapport à 2012		
<b>Financement de places en accueil de jours</b>	<b>2 880</b>	<b>jours</b>

<b>Actions de service (mission ECO)</b>	<b>34,7</b>	<b>M€</b>
ETP des Actions de service	249,67	

<b>Les autres charges de personnel et de fonctionnement</b>	<b>69,9</b>	<b>M€</b>
dont Pilotage, Management et fonctions centrales	32,6	M€
ETP du Pilotage/Management/Fonctions centrales	224,49	
dont Commissions sociales	3,9	M€
ETP pour les commissions sociales	28,16	

### Répartition des ETP des actions de service (en %)



### 3. Analyse des grandes catégories de dépenses de l'action sociale

Les principales dépenses de l'action sociale, rassemblées dans la rubrique « interventions sociales » sont divisées en 4 grandes catégories : les actions mutualisées, les aides individuelles, les financements collectifs et les actions de service.

Depuis 2007, à la demande des instances, il a été retenu que les charges de personnel soient comptabilisées avec les charges d'interventions sociales auxquelles elles sont rattachées.

#### 3.1 Les aides financières individuelles

**Le poste « aides individuelles »** comprend toute aide financière directement versée à la personne ou à son conjoint (ou à un organisme auprès duquel la personne a une "dette") expressément formalisée par une demande. Une étude préalable de la situation individuelle de la personne est indispensable pour être comptabilisée en aide financière individuelle.

 Le montant de ce poste, hors charges de personnel, en 2013 s'élève à **53 M€** Il est en baisse de **2,5 %** par rapport à 2012.

a) **LES AIDES TRADITIONNELLES NON PRIORITAIRES** constituent **28,6 % des aides individuelles** et représentent **15,1 M€**, en **diminution de 8,5 %** par rapport à 2012.

Elles comprennent notamment :

- Aide à la scolarité	66,5 %
- vacances	1,3 %
- frais d'obsèques	5,6 %
- charges liées aux prêts (contentieux, impayés, bonification...) pris en charge par le fonds social	0,6 %

#### Scolarité

Le montant total des bourses attribuées est de **10 M€** en 2013 (aides à la scolarité/études/apprentissage). Ce poste reste la première destination des aides financières individuelles non prioritaires malgré sa baisse de 9 %. Il était de 11,1 M€ en 2012 (en euros constants).

Le nombre total de bourses attribuées est de 14 237, il est en **diminution de 11,5 %** par rapport à 2012 (1 857 bourses en moins).

Le montant moyen des bourses d'études est le suivant :

- 707 €pour les bourses cotisants,
- 708 €pour les bourses allocataires.

#### Autres aides non prioritaires

Elles représentent **5,1 M€** Elles sont en **diminution de 7,3 %** par rapport à 2012.

b) **LES AIDES FINANCIERES PRIORITAIRES** ont été scindées en trois :

- développer la prévention,
- prolonger l'autonomie à domicile des personnes âgées et handicapées,
- accompagner la perte d'autonomie en établissement pour personnes âgées et handicapées.

Elles représentent **37,9 M€** et **71,5 % des aides individuelles totales**.



### Développer la prévention

Elle représente **33,8 %** des aides individuelles, soit **17,9 M€** et le poste le plus important concerne entraide / urgences sociales qui augmente de **3,2 %**. Il s'agit des aides financières allouées à des allocataires ou à des cotisants qui ont vécu une situation de rupture sociale entraînant une dégradation de leur situation financière (chômage, deuil, perte de logement...).

Ces situations conduisent à l'étude de dossiers « demande d'intervention sociale » par les professionnels des institutions.

Une étude plus fine des différentes actions prioritaires sera proposée au point 5 du rapport.

### Prolonger l'autonomie à domicile des personnes âgées et handicapées

Ce poste représente **17,1 M€** et **32,3 % des aides individuelles totales**, en baisse de **5,3 %** par rapport à 2012.

Il est très majoritairement composé des aides financières allouées au maintien à domicile, soit **14,5 M€** hors action sociale coordonnée, et incluant l'aide aux dépenses d'énergie (7,1 M€).

### Accompagner la perte d'autonomie en établissement pour personnes âgées et handicapées

Ce poste représente **2,9 M€** et **5,5 % des aides individuelles totales**. Il est en **hausse de 4,1 %** par rapport à 2012.

 **Les charges de personnel dédiées aux aides individuelles** s'élèvent à 18,8 M€ et seront détaillées au point 3.5 du rapport.

	2013				2012				2013		2012	
	COTISANTS		ALLOCAIRES		COTISANTS		ALLOCAIRES		Total Montants	% du total aides indiv.	Total Montants	% du total aides indiv.
	NOMBRE	MONTANT	NOMBRE	MONTANT	NOMBRE	MONTANT	NOMBRE	MONTANT				
Aides financières individuelles prioritaires (hors charges de personnel)												
DEVELOPPER LA PREVENTION	12 043	10 157 460	11 364	7 743 896	10 942	9 313 789	12 126	7 615 405	17 901 357	33,75%	16 929 193	31,12%
Rupture sociale	12 007	10 100 573	11 218	7 711 805	10 841	9 265 275	11 915	7 822 103	17 812 379	33,58%	17 087 379	31,41%
Accompagnement d'un décès (veuvage, orphelin, ...)	197	196 231	773	660 587	165	212 093	837	665 383	856 818	1,62%	877 476	1,61%
Logement / Déménagement	3 233	3 070 949	3 570	2 710 598	2 926	2 743 353	3 779	2 596 517	5 781 547	10,90%	5 339 870	9,82%
Recherche d'emploi (chômage, ...)	240	310 366	10	953	276	335 709	8	6 407	311 319	0,59%	342 116	0,63%
Entraide / Urgence sociale	8 337	6 523 027	6 865	4 339 668	7 474	5 974 120	7 291	4 553 797	10 862 695	20,48%	10 527 917	19,35%
Prévention en gérontologie	36	56 887	2	669	99	47 047	21	66 038	57 556	0,11%	18 991	-0,03%
Bilan de prévention / Action d'information / Formation préventive	1	500	1	279	-	-	4	20 543	779	0,00%	20 543	-0,04%
Préparation à la retraite	35	56 387	1	390	99	47 047	17	45 495	56 777	0,11%	1 552	0,00%
Maintien du lien social	-	-	144	31 422	2	1 456	190	140 661	31 422	0,06%	139 205	-0,26%
Activités de maintien du lien social	-	-	144	31 422	2	1 456	190	140 661	31 422	0,06%	139 205	-0,26%
PROLONGER L'AUTONOMIE A DOMICILE DES PERSONNES AGEES ET HANDICAPEES	2 707	2 299 127	31 067	14 808 277	2 740	2 440 327	36 748	15 624 675	17 107 404	32,25%	18 065 002	33,21%
Maintien à domicile des personnes âgées	1 619	1 117 017	28 297	13 342 141	1 510	1 039 573	32 987	13 632 065	14 459 158	27,26%	14 671 638	26,97%
Aide à domicile (hors aide ménagère coordonnée) / Garde à domicile / Tierce personne	276	98 120	13 237	4 818 012	161	74 084	15 310	4 807 224	4 916 132	9,27%	4 881 307	8,97%
Dépenses d'énergie	1 211	888 332	10 913	6 222 169	1 119	776 196	11 596	6 369 609	7 110 501	13,41%	7 145 804	13,14%
Adaptation de l'habitat (non coordonné)	120	123 211	2 560	1 939 800	212	177 971	3 892	1 940 698	2 063 011	3,89%	2 118 669	3,89%
Aides techniques à domicile	12	7 354	1 587	362 160	18	11 323	2 189	514 535	369 514	0,70%	525 857	0,97%
Accompagner le handicap	1 042	1 155 720	2 502	1 308 909	1 187	1 380 469	3 434	1 868 028	2 464 629	4,65%	3 248 497	5,97%
Autonomie des personnes handicapées	681	725 792	2 458	1 261 003	806	869 529	3 309	1 721 979	1 986 795	3,75%	2 591 508	4,76%
Vacances personnes handicapées	361	429 928	44	47 905	381	510 940	125	146 049	477 834	0,90%	656 989	1,21%
Aide aux aidants	46	26 391	268	157 227	43	20 285	327	124 582	183 618	0,35%	144 867	0,27%
Actions en faveur des aidants	46	26 391	268	157 227	43	20 285	327	124 582	183 618	0,35%	144 867	0,27%
ACCOMPAGNER LA PERTE D'AUTONOMIE EN ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES ET HANDICAPEES	9	19 393	1 935	2 868 918	9	9 843	1 859	2 764 858	2 888 311	5,45%	2 774 701	5,10%
Structure pour personnes âgées	8	17 233	1 834	2 759 149	7	9 139	1 823	2 735 829	2 776 382	5,23%	2 744 967	5,05%
Hébergement permanent en EHPAD	6	13 733	1 523	2 446 400	2	2 719	1 479	2 386 193	2 460 133	4,64%	2 388 912	4,39%
Solution alternative à l'hébergement / Solutions de répit	2	3 500	311	312 749	5	6 420	344	349 635	316 249	0,60%	356 055	0,65%
Structure pour personnes handicapées	1	2 160	101	109 769	2	700	36	28 827	111 929	0,21%	29 527	0,05%
Structure d'accueil pour personnes handicapées et handicapées vieillissantes	1	2 160	101	109 769	2	700	36	28 827	111 929	0,21%	29 527	0,05%
TOTAL AIDES FINANCIERES INDIVIDUELLES PRIORITAIRES Bors charges de personnel	14 759	12 475 981	44 366	25 421 091	13 691	11 763 959	50 733	26 004 937	37 897 072	71,45%	37 768 897	69,43%
Aides financières individuelles non prioritaires (hors charges de personnel)												
AIDES TRADITIONNELLES NON PRIORITAIRES	16 445	11 014 790	7 235	4 126 338	18 326	11 622 081	8 528	5 005 724	15 141 128	28,55%	16 627 805	30,57%
Scolarité	11 825	8 357 181	2 412	1 707 956	13 374	8 803 051	2 720	2 254 597	10 065 137	18,98%	11 057 648	20,33%
Aides à la scolarité / Etudes / Apprentissage	11 825	8 357 181	2 412	1 707 956	13 374	8 803 051	2 720	2 254 597	10 065 137	18,98%	11 057 648	20,33%
Autres dépenses non prioritaires	3 716	2 568 857	4 811	2 418 265	3 991	2 599 277	5 791	2 750 934	4 987 122	9,40%	5 350 211	9,84%
Vacances	3	2 300	739	199 602	31	17 760	923	271 167	201 902	0,38%	288 927	0,53%
Aides soins santé	530	342 919	2 861	1 378 798	526	316 201	3 419	1 492 535	1 721 717	3,25%	1 808 737	3,33%
Activités culturelles, activités sociales	-	-	-	-	-	-	10	3 081	-	0,00%	3 081	0,01%
Frais d'obsèques	166	200 797	770	648 463	222	253 733	935	754 344	849 260	1,60%	1 008 077	1,85%
Autres dépenses non prioritaires	3 017	2 022 841	441	191 402	3 212	2 011 582	504	229 806	2 214 243	4,17%	2 241 389	4,12%
Prêts	904	88 753	12	117	961	219 753	17	193	88 870	0,17%	219 946	0,40%
Bonification	904	88 753	12	117	961	219 753	17	193	88 870	0,17%	219 946	0,40%
TOTAL AIDES FINANCIERES INDIVIDUELLES NON PRIORITAIRES Bors charges de personnel	16 445	11 014 790	7 235	4 126 338	18 326	11 622 081	8 528	5 005 724	15 141 128	28,55%	16 627 805	30,57%
TOTAL AIDES FINANCIERES INDIVIDUELLES Bors charges de personnel (cot. + alloc.)	-	-	82 805	53 038 200	-	-	91 278	54 396 702	53 038 200	100,00%	54 396 702	100,00%
CHARGES DE PERSONNEL	-	-	18 789 120	18 789 120	-	-	-	17 513 707	17 513 707	-	18 789 120	-
TOTAL AIDES FINANCIERES INDIVIDUELLES (cotisations + allocations)	-	-	-	71 827 320	-	-	-	71 910 409	71 827 320	-	71 910 409	-

### 3.2 Les financements collectifs

 Le poste « financements collectifs », hors charges de personnel, recouvre :

- toute somme versée à un organisme avec ou sans contrepartie de service (convention de service), et n'entrant pas dans le champ dit mutualisé,
- les sommes versées pour le financement des travaux de construction ou de rénovation des établissements médico-sociaux et sanitaires, hors parc vacances, dont les institutions sont propriétaires (au travers d'associations, de SCI, etc...).

Depuis 2010, on distingue pour les établissements pour personnes âgées et handicapées, les hébergements – propriétés Agirc-Arrco, des hébergements non propriétés Agirc-Arrco.

Dans cette rubrique, entre également le financement des organismes auxquels sont sous traités l'étude de dossiers individuels ou le financement des plateformes ECO ou autres prestataires de services (lorsque le personnel est extérieur à l'IRC donc non comptabilisé en ETP dans le fonds social).

Le montant des financements collectifs s'élève à **58,0 M€** en 2013. Il était de 45,4 M€ en 2012 (en euros constants). Il est en **hausse de 27,8 %**.

L'organisation des informations recueillies, comme le montre le tableau page suivante, est équivalente à celle des aides financières individuelles et reprend le cadre prioritaire :

- développer la prévention,
- prolonger l'autonomie à domicile des personnes âgées et handicapées,
- accompagner la perte d'autonomie en établissement pour personnes âgées et handicapées,
- le bénévolat,
- les prestations externalisées – domaines prioritaires : financement de prestations assurées par un tiers pour le compte de l'institution et relevant des domaines prioritaires (plateforme ECO, Ecoute Alzheimer...),
- le financement collectif non prioritaire.

Les financements collectifs du **champ prioritaire** représentent **89,6 %** de l'ensemble de ces financements. Parmi ces financements, le premier poste est la prévention 44,9 %, puis l'accompagnement de la perte d'autonomie 27,3 %.

Le premier poste, en montant, concerne la prévention en gérontologie pour un montant de 16,9 M€ en augmentation de 30,8 % par rapport à 2012 et comprend le financement des centres de prévention au nombre de 16 en 2013, les actions d'information sur les différents domaines de la prévention et les actions de préparation à la retraite.

Le second poste concerne les structures d'hébergement ou d'accueil pour les personnes âgées pour 15,4 M€ en augmentation de 112,8 % par rapport à 2012. Depuis 2010, une distinction des financements propriétés Agirc-Arrco et des financements hors propriétés a été opérée (idem pour les structures pour personnes handicapées). Il s'agit des subventions allouées aux établissements du parc propriété (soit 8,4 M€). Les montants dépensés les plus importants concernent ABELIO

2,8 M€ IRNEO 2,9 M€ BTP R 0,9 M€ et aux établissements du parc réservataire hors réservation de lits (soit 7,0 M€).

S'agissant des prestations externalisées - domaines prioritaires et non prioritaires – deux rubriques ont été créées en 2010. Elles regroupent les financements de prestations assurées par un tiers pour le compte de l'institution et relevant des domaines prioritaires (plateforme ECO, Ecoute Alzheimer....) et non prioritaires (externalisation du traitement des bourses d'études, des prêts...).

Les financements collectifs **non prioritaires** s'élèvent à 5,9 M€ et représentent 10,1 % de l'ensemble. Ils concernent principalement les vacances (3,9 M€), les activités culturelles et sociales (0,7 M€) ...

 Les charges de personnel dédiées aux financements collectifs s'élèvent à 4,2 M€ et seront détaillées au point 3.5 du rapport.


	2013		2012	% du total des financements collectifs 2013	% du total des financements collectifs 2012
	NOMBRE	MONTANT	MONTANT		
<b>Financement collectif prioritaire (hors charges de personnel)</b>					
<b>DEVELOPPER LA PREVENTION</b>	<b>74 518</b>	<b>26 030 906,70</b>	<b>22 220 496,70</b>	<b>44,86%</b>	<b>48,98%</b>
<b>Rupture sociale</b>	<b>3 241</b>	<b>3 201 718,29</b>	<b>3 146 967,50</b>	<b>5,52%</b>	<b>6,94%</b>
Accompagnement d'un décès (veuvage, orphelin,...)	317	608 031,47	589 019,94	1,05%	1,30%
Recherche d'emploi (chômage,...)	2 924	2 593 686,82	2 557 947,56	4,47%	5,64%
<b>Prévention en gérontologie</b>	<b>55 569</b>	<b>16 850 629,32</b>	<b>12 881 505,45</b>	<b>29,04%</b>	<b>28,40%</b>
Bilan de prévention / Financement des centres de prévention	3 418	8 285 369,01	6 337 361,79	14,28%	13,97%
Action d'information / Formation préventive liée à l'avancée en âge	44 381	5 502 815,04	3 997 811,98	9,48%	8,81%
Préparation à la retraite	7 756	2 059 368,95	1 901 827,51	3,55%	4,19%
Soutien à la recherche et développement	14	1 003 076,32	644 504,17	1,73%	1,42%
<b>Maintien du lien social</b>	<b>15 708</b>	<b>5 978 559,09</b>	<b>6 192 023,75</b>	<b>10,30%</b>	<b>13,65%</b>
Activités de maintien du lien social	15 708	5 978 559,09	6 192 023,75	10,30%	13,65%
<b>PROLONGER L'AUTONOMIE A DOMICILE DES PERSONNES AGEES ET HANDICAPEES</b>	<b>10 180</b>	<b>6 952 543,90</b>	<b>4 936 111,21</b>	<b>11,98%</b>	<b>10,88%</b>
<b>Maintien à domicile des personnes âgées</b>	<b>2 182</b>	<b>3 294 511,20</b>	<b>2 316 439,40</b>	<b>5,68%</b>	<b>5,11%</b>
Aide à domicile (hors aide ménagère coordonnée), garde à domicile, tierce personne, ...	2 150	2 679 609,64	1 358 177,19	4,62%	2,99%
Aides techniques à domicile	32	614 901,56	958 262,21	1,06%	2,11%
<b>Accompagner le handicap</b>	<b>4 522</b>	<b>2 278 644,99</b>	<b>1 731 383,36</b>	<b>3,93%</b>	<b>3,82%</b>
Autonomie à domicile des personnes handicapées	4 492	1 885 486,99	1 347 756,64	3,25%	2,97%
Vacances personnes handicapées	30	393 158,00	383 626,72	0,68%	0,85%
<b>Aide aux aidants</b>	<b>3 476</b>	<b>1 379 387,71</b>	<b>888 288,46</b>	<b>2,38%</b>	<b>1,96%</b>
Actions en faveur des aidants	3 476	1 379 387,71	888 288,46	2,38%	1,96%
<b>ACCOMPAGNER LA PERTE D'AUTONOMIE EN ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES ET HANDICAPEES</b>	<b>6 768</b>	<b>15 838 190,21</b>	<b>7 671 488,33</b>	<b>27,30%</b>	<b>16,91%</b>
<b>Structures pour personnes âgées</b>	<b>6 762</b>	<b>15 363 276,24</b>	<b>7 220 221,22</b>	<b>26,48%</b>	<b>15,92%</b>
Hébergement permanent ou temporaire - propriété Agirc-Arcco	76	8 410 971,70	421 543,29	14,50%	0,93%
Hébergement permanent ou temporaire en EHPAD - hors propriétés Agirc-Arcco	6 686	6 952 304,54	6 798 677,93	11,98%	14,99%
<b>Structures pour personnes handicapées</b>	<b>6</b>	<b>474 913,97</b>	<b>451 267,11</b>	<b>0,82%</b>	<b>0,99%</b>
Structures pour personnes handicapées - propriétés Agirc-Arcco	5	114 565,00	227 574,15	0,20%	0,50%
Structure d'accueil pers. handicapées/pers. handicapées vieillissantes - hors propriétés Agirc-Arcco	1	360 348,97	223 692,97	0,62%	0,49%
<b>BENEVOLAT</b>	<b>526</b>	<b>452 717,55</b>	<b>825 003,99</b>	<b>0,78%</b>	<b>1,82%</b>
<b>PRESTATIONS EXTERNALISEES - DOMAINES PRIORITAIRES</b>	<b>59 733</b>	<b>2 681 530,36</b>	<b>2 412 767,97</b>	<b>4,62%</b>	<b>5,32%</b>
<b>TOTAL FINANCEMENT COLLECTIF PRIORITAIRE hors charges de personnel</b>	<b>151 725</b>	<b>51 955 888,72</b>	<b>38 065 868,21</b>	<b>89,55%</b>	<b>83,91%</b>
<b>Financement collectif non prioritaire (hors charges de personnel)</b>			-		
<b>FINANCEMENT COLLECTIF NON PRIORITAIRE</b>	<b>11 414</b>	<b>5 865 359,34</b>	<b>7 175 928,02</b>	<b>10,11%</b>	<b>15,82%</b>
Autre bénévolat			12 263,25	0,00%	0,03%
Vacances	902	3 943 171,00	4 521 194,36	6,80%	9,97%
Activités culturelles, activités sociales	10 228	698 309,03	585 085,13	1,20%	1,29%
Prix/ Innovation sociale	2	78 926,00	55 747,52	0,14%	0,12%
Autres dépenses non prioritaires	282	1 144 953,31	2 001 637,77	1,97%	4,41%
<b>PRESTATIONS EXTERNALISEES - DOMAINES NON PRIORITAIRES</b>	<b>10</b>	<b>199 439,00</b>	<b>121 706,02</b>	<b>0,34%</b>	<b>0,27%</b>
<b>TOTAL FINANCEMENT COLLECTIF NON PRIORITAIRE hors charges de personnel</b>	<b>11 424</b>	<b>6 064 798,34</b>	<b>7 297 634,04</b>	<b>10,45%</b>	<b>16,09%</b>
<b>TOTAL FINANCEMENT COLLECTIF hors charges de personnel</b>	<b>163 149</b>	<b>58 020 687,06</b>	<b>45 363 502,25</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>		<b>4 243 722,42</b>	<b>4 395 858,01</b>		
<b>TOTAL FINANCEMENT COLLECTIF</b>		<b>62 264 409,48</b>	<b>49 759 360,25</b>		

### 3.3 Les actions mutualisées

Les actions mutualisées sont constituées d'actions portées par une ou plusieurs institutions au profit de l'ensemble des institutions sur des missions prédéfinies avec les fédérations. La liste est limitée aux missions indiquées ci-dessous.

Dans la vision par institutions (partie 3 du rapport social), il a été jugé plus opportun de neutraliser l'effet du pilotage de certaines institutions (compensé par la redistribution des dotations mutualisées) et de mettre en équivalence les institutions et par conséquent de faire figurer le montant des dotations sociales mutualisées prélevées réellement aux institutions (14 % des dotations globales, hors DOM), chacune ayant contribué à la réalisation confiée à quelques groupes.

Pour la vision d'ensemble les engagements sont directement liés à la qualité de pilote des actions mutualisées.

 La mise en place des nouvelles actions mutualisées s'est poursuivie en 2013 avec la mise en place de la rubrique « divers sous autorisation de la fédération : DASI, plateforme VRF »...

Libellé ligne	Montant		% du total des actions mutualisées	
	Exercice			
	2013	2012	2013	2012
ACTIONS COORDONNEES AVEC LA CNAV ET/OU AUTRE REGIME hors charges de personnel	4 519 108	18 188 521	19,36%	52,07%
Aide ménagère coordonnée	4 450 378	16 149 215	19,07%	46,23%
Amélioration de l'habitat	68 730	2 039 305	0,29%	5,84%
AUTRES ACTIONS INTER INSTITUTIONS hors charges de personnel	18 821 714	16 741 828	80,64%	47,93%
Réfèrent nouvelle technologie - Sécurité habitat	0	0	0,00%	0,00%
Réfèrent "Bien chez moi" - Ergothérapie	246 000	408 433	1,05%	1,17%
Réfèrent aide à dom momentanée	5 446 558	3 074 030	23,33%	8,80%
Sortir plus	10 743 142	10 261 406	46,03%	29,38%
Aidants	0	0	0,00%	0,00%
Entité de pilotage - Parc propriétés	1 650 000	1 537 392	7,07%	4,40%
Réseau CRCAS labellisé	285 430	306 385	1,22%	0,88%
Prévention	239 280	170 745	1,03%	0,49%
Aidants	35 151	98 678	0,15%	0,28%
Pilotage	10 998	36 962	0,05%	0,11%
Santé en mouvement	0	0	0,00%	0,00%
Centres de prévention Bien vieillir Agirc-Arrco : études + doctorant	11 043	371 416	0,05%	1,06%
Procédure EHPAD : forfait minimum garanti	580	753 958	0,00%	2,16%
Personnes handicapées vieillissantes : prix et recherche	121 912	28 809	0,52%	0,08%
Divers sous autorisation des fédérations : DASI, plateforme VRF	317 049	0	1,36%	0,00%
Total actions mutualisées (hors charges de personnel)	23 340 822	34 930 349	100,00%	100,00%
Nombre d'équivalents temps plein	39	41		
Charges de personnel	4 323 372	6 070 258		
TOTAL (Actions mutualisées et charges de personnel)	27 664 195	41 000 607		

Les actions coordonnées concernent le solde de l'aide ménagère (arrêt des heures d'aide ménagère à domicile dans le cadre du partenariat avec la Cnav). Elles ne représentent plus que **19,4 %** des actions mutualisées et se montent à **4,5 M€** en 2013, conformément aux décisions prises depuis 2009.

Les autres actions mutualisées (hors actions coordonnées) s'élèvent donc à **18,8 M€** et représentent **81 %** des actions mutualisées totales, en augmentation de 12,4 % en 2013. Les postes en augmentation significative concernent aide à domicile momentanée et les entités de pilotage.

Au total, les actions mutualisées (hors charges de personnel) baissent de 33,2 % en 2013 par rapport à 2012.

 Les charges de personnel dédiées aux actions mutualisées d'un montant de **4,3 M€** seront détaillées au point 3.5 du rapport.

## Bilan de l'action sociale coordonnée

### Aide ménagère

Il a été retenu qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2013 que soit arrêté le cofinancement avec la CNAV de la participation au financement des heures d'aide ménagère à domicile (instruction Arrco 2013-27-DAS). Cependant, en raison de la gestion de la phase de transition, des dossiers ont encore été transmis aux institutions pour règlement au cours de l'exercice 2013.

Il en résulte un reliquat de dépenses enregistré de 4 450 378 € en 2013.

### Amélioration du logement

Il a été retenu à compter de 2012 d'arrêter le cofinancement avec la CNAV des subventions individuelles pour la réalisation de travaux (instruction Agirc-Arrco 2011-151-DAS). Cependant, en raison de la gestion de la phase de transition, des dossiers ont encore été transmis aux institutions pour règlement au cours de l'exercice 2013.

Il en résulte un reliquat de dépenses enregistré de 68 730 € en 2013. Aucun règlement ne sera réalisé au-delà des 24 mois après arrêt du financement ; la CNAV assurera le relais au-delà.

### 3.4 Les investissements consentis par les institutions dans les établissements pour personnes âgées ou handicapées

Les investissements consentis par les institutions prennent deux formes : subvention ou prêt.

Trois études distinctes sont opérées :

- une étude basée sur les données comptables qui permettent de connaître le montant des prêts ou des subventions **versés** dans l'année de référence par les institutions, aux projets de création ou de restructuration d'établissements pour personnes âgées dépendantes ou pour personnes handicapées. Ces sommes versées aux établissements se font souvent plusieurs mois après la date de décision des instances des institutions. Ces montants ne permettent pas de tirer de conclusion sur les engagements des institutions dans l'année de référence,
- une étude statistique à partir d'une base commune à toutes les institutions qui recense les **places validées dans l'année par les instances des institutions**, ce nombre ne sera donc pas lié au montant indiqué ci-dessus,
- le stock des droits de réservation acquis dans les établissements au 31 décembre de l'exercice référencé sur la base de données sociales (BDS), sachant que l'entrée sur la BDS est conditionnée à la signature par l'institution d'une convention de financement. Cela signifie que les places validées dans l'étude statistique ont 99 % de probabilité de faire l'objet d'une convention et d'être enregistrées dans la BDS. Mais il convient de prévoir des décalages liés aux dates de signature des conventions notamment.

En ce qui concerne les décisions prises en 2012, deux traitements sont possibles :

- une partie du financement a été versée dans l'année, la subvention est enregistrée comme immobilisation en cours pour le montant versé,
- aucun financement n'est versé, la subvention est enregistrée pour son montant total dans les engagements hors bilan vus au point 1.4. Elle est inscrite dans le poste « Aides et subventions accordées non versées ».

Le montant total des **subventions** versées en 2013 s'élève à **19,6 M€**. Ces subventions permettent d'acquérir des droits réservataires, c'est-à-dire la possibilité de présenter des candidats de manière prioritaire lorsqu'une place est vacante dans un établissement.

Ces droits réservataires peuvent également être acquis en contrepartie de prêts dont les taux d'intérêts n'excèdent pas 2 %. Le montant des **prêts** octroyés en 2013 s'élève à **2,2 M€**.

L'effort total est donc de **21,8 M€** : 90 % sous forme de subventions et 10 % sous forme de prêts.

L'étude statistique montre que les institutions ont donné leur accord en 2013 pour financer **548 places** en EHPAD contre 725 en 2012 et **156 places** en établissements pour personnes handicapées contre 254 en 2012.

Le stock des droits réservataires s'élève à **16 753 places** dans les établissements pour personnes âgées en augmentation de 2,1 % par rapport à 2012 sachant que dans l'année, 174 droits réservataires sont arrivés à échéance dans les établissements pour personnes âgées et le stock est de **2 473** dans les établissements pour personnes handicapées.

Il est à noter qu'en 2013, les institutions Arrco ont engagé 150 109 € pour le financement de places d'accueil de jours (2 880 jours), effort consenti dans le cadre des solutions de répit destinées aux aidants.

Compte tenu de la baisse des projets validés en 2014, le nombre de places réservées devrait durablement diminuer.

<b>ARRCO 2013</b>		
<b>Décision des conseils d'administration</b>	<b>Nombre</b>	<b>Montant</b>
Personnes âgées	548 places	11 622 069 €
Personnes handicapées	156 places	7 597 330 €
Accueil de jour	2 880 jours	150 109 €
<b>TOTAL engagements</b>		<b>19 369 508 €</b>
<b>Montants comptabilisés (prêts et subventions)</b>		<b>21 826 801 €</b>

### **3.5 Le fonctionnement de l'action sociale et les actions de service**

L'analyse de ces postes est réalisée à partir de deux sources principales :

- un recueil auprès des directions d'action sociale pour connaître le nombre de salariés en équivalent temps plein (ETP) dédiés à l'action sociale. Les ETP sont répartis en fonction des activités principales décrites ci-après,
- les charges de personnel et de fonctionnement des institutions sont comptabilisées dans les comptes d'association ou de GIE de moyens des groupes de protection sociale. Aussi, dans les fonds sociaux ces charges de personnel et de fonctionnement apparaissent en charges de sous-traitance.

A la demande des instances, il a été retenu que ces charges de personnel soient réintégrées dans les comptes des interventions sociales auxquelles elles se rattachent.

#### **3.5.1 Les effectifs**

En premier lieu, il a été demandé aux directions sociales d'opérer la répartition des professionnels en ETP (Equivalent Temps Plein) selon les missions assurées dans les différents champs de l'action sociale identifiés à ce jour. La structure des ETP pour l'action sociale du régime Arrco en 2013 se présente ainsi :

	ETP > 0,10 selon activité
Aides individuelles prioritaires	183,85
Aides individuelles non prioritaires	38,69
Prêt	6,26
Chômage	14,40
Accompngnt situations rupture sociale	36,59
Prév avancée en âge/préparation retraite	66,23
Maintien à dom hors ASC	46,23
Accompngnt handicap	12,72
Aide au placement pers âgées	14,30
Animation réseau bénévoles	20,87
Maintien du lien social hors référent Sortir Plus	23,41
Aide aux aidants hors actions mutualisées	14,92
Investist et financt collectif prioritaires hors procédure EHPAD	38,19
Investist et financt collect handicap	6,90
Investist et financt collec non prioritaires	3,19
Maintien à domicile ASC	2,25
Référent nouvelle technologie - Sécurité habitat	0,00
Référent "Bien chez moi" - Ergothérapie	0,27
Référent aide à dom momentanée	1,00
Comités EHPAD	11,34
Suivi des droits réservataires	9,07
Entité de pilotage - Parc propriétés	8,66
Référent Sortir Plus	7,54
Pilotage réseau CRCAS labellisé	8,38
Aide aux aidants hors CRCAS	2,95
Santé en mouvement	0,50
Centres de prévention Bien vieillir Agirc-Arrco : études + doctorant	0,79
Personnes handicapées vieillissantes : prix et recherche	0,00
Pilotage / Management / Fonctions centrales	224,49
Commissions sociales	28,16
<b>Total ETP à calculer</b>	<b>832,15</b>

Récapitulatif selon les catégories d'interventions sociales :

Sous total ETP Aides individuelles	228,80
Sous total ETP Actions de service	249,67
Sous total ETP investissement et financements collectifs	48,28
Sous total ETP Actions mutualisées	52,75
<b>Total ETP charges d'exploitation</b>	<b>579,50</b>
Sous total ETP charges de gestion courante	252,65
<b>Total ETP</b>	<b>832,15</b>

L'effectif total est constitué de **832,15 ETP**, en **diminution de 0,7 %** par rapport à 2012.



Les ETP chargés des actions mutualisées définies précédemment au point 3.3 sont au nombre de 52,75 (75,62 ETP en 2012 soit -22,87 ETP) sachant qu'en ce qui concerne la rubrique référent sortir plus des institutions ont imputés à tort 2,14 ETP qui ne les concernent pas car n'étant pas pilote (BTP-R 1,3 ETP, Camarca 0,34 ETP, Ircem Retraite 0,3 ETP, Klésia 0,1 ETP et Réunica 0,1 ETP). Le total des ETP référent sortir plus est de ce fait ramené à 5,4 ETP. La baisse des ETP chargés des actions mutualisées est due à la nouvelle organisation via le numéro unique et la mise en place des deux plateformes qui concerne non plus 20 pilotes mais deux pilotes. De même pour le maintien à domicile (ASC) compte tenu de l'arrêt du cofinancement avec la CNAV de la participation au financement des heures d'aide ménagère à domicile et de la réalisation de travaux d'amélioration de l'habitat. Ainsi les effectifs consacrés aux actions mutualisées s'élèvent à **6,3 %** des ETP totaux.

Dans les domaines prioritaires, il est à noter que **45,09 ETP**, soit 5,4 %, étudient les dossiers d'investissement et de financement collectif dans les domaines du handicap et dans tout autre domaine hors procédure EHPAD déjà comptabilisée dans les actions mutualisées. **183,85 ETP** se consacrent à l'étude des demandes d'aide financière individuelle dans les domaines prioritaires, soit **22,1 %** du total.

Ont été retenus comme non prioritaires, les ETP dédiés aux aides individuelles non prioritaires (scolarité...), aux financements collectifs et investissements non prioritaires et aux prêts : **48,14 ETP, soit 5,8 %**.

En 2013, **28,16 ETP** sont chargés de l'organisation et à la tenue des commissions sociales ou aux formations proposées aux administrateurs de ces commissions.

Enfin, apparaissent les ETP concernant les postes de management (toutes directions des groupes : régionales, technique, générale...) et de pilotage et des fonctions centrales qui représentent **218,34 ETP**, soit **26,1 %** de l'effectif total, en **augmentation de 1,8 %** par rapport à 2011.

Au total, les effectifs hors actions de service représentent **582,48 ETP**. Ils stagnent par rapport à 2012.

### **3.5.2 Les actions de service**

Les actions de services se définissent comme **les interventions à caractère individuel ou collectif, nécessitant une expertise métier par les professionnels sociaux de l'institution et ayant une réelle valeur ajoutée pour les personnes (écoute, conseil, orientation), qu'il y ait ou non une aide financière allouée.**

Elles ne prennent pas en compte les subventions versées à des associations créées à l'initiative d'institutions pour ces missions. En effet, ces subventions seront comptabilisées dans les financements collectifs.

Les actions de service se déclinent autour de différents thèmes mentionnés dans le tableau ci-dessus : chômage, accompagnement situations rupture sociale, prévention avancée en âge/préparation retraite, maintien à domicile hors ASC, accompagnement handicap, aide au placement personnes âgées, animation réseau bénévoles, maintien du lien social hors référent Sortir Plus, aide aux aidants hors actions mutualisées.

En 2013, les personnels en ETP dédiés à ces actions sont au nombre de **249,67** soit **30 %** des ETP totaux, en diminution de 2,2 % par rapport à 2012.

Les actions de service représentent 34,7 M€ en 2013 en baisse de 8,2 % en 2013.

### 3.5.3 Les charges de personnel, de fonctionnement et les frais spécifiques

Le tableau ci-après synthétise le montant des charges de personnel associées aux différentes catégories d'ETP définies dans le point précédent et les charges de fonctionnement associées, avec une distinction faite pour les dépenses liées aux commissions sociales.

Les charges de personnel liées aux interventions sociales sont enregistrées dans les comptes des interventions auxquelles elles se rattachent. Ainsi, comme il a été rappelé précédemment, toutes les charges de personnel des actions mutualisées, des aides individuelles, des financements collectifs et des actions de service, correspondant à **579,50 ETP et à 69,6 % des ETP totaux**, sont dans le compte de résultat, incluses dans la rubrique « interventions sociales ».

Les charges de personnel liées aux missions de management, de pilotage et des fonctions centrales ayant une vocation transversale ne sont pas retenues dans les interventions sociales et restent comptabilisées dans les charges de gestion courante.

Enfin, la totalité des charges de fonctionnement est comptabilisée dans les charges de gestion courante.

**Ainsi, le montant total des charges de personnel, de fonctionnement et les frais spécifiques est égal à 118,7 M€ et se répartit comme suit :**

	Montant	%
<b>Charges de personnel</b>	<b>72,8</b>	
Charges de personnel des interventions sociales*	50,1	69 %
Charges de personnel de gestion courante	22,7	31 %
<b>Charges de fonctionnement</b>	<b>44,2</b>	
<b>Frais spécifiques</b>	<b>1,7</b>	

\*répartis selon type d'action

En 2013, les charges de personnel ont diminué de 0,4 % par rapport à 2012 ainsi que les charges de fonctionnement qui ont diminué de 13,1 %. Les frais spécifiques ont eux diminués de 15 %.

Les charges de personnel et de fonctionnement sont le fruit d'une répartition analytique des charges de gestion courante réalisées par chaque groupe. Les charges de gestion courante représentent 95,7 M€ en 2013 contre 100,2 M€ en 2012 soit une diminution de 4,5 %.

## Charges de personnel, charges de fonctionnement et actions de services

	ETP >0,10 dans TISIF	Charges de personnel C1	Charges de fonctionnement C2	Frais spécifiques C4	Total C1+C2+C4
Aides individuelles prioritaires (1)	183,85	15 901 861	9 651 499		25 553 360
Aides individuelles non prioritaires (2)	38,69	3 346 440	2 031 093		5 377 533
Prêt (3)	6,26	541 450	328 629		870 079
Chômage (4)	14,40	1 245 509	755 951		2 001 460
Accompngnt situations rupture sociale (5)	36,59	3 164 803	1 920 850		5 085 654
Prév avancée en âge/préparation retraite (6)	66,23	5 728 476	3 476 850		9 205 325
Maintien à dom hors ASC (7)	46,23	3 998 602	2 426 918		6 425 520
Accompngnt handicap (8)	12,72	1 100 199	667 757		1 767 956
Aide au placement pers âgées (9)	14,30	1 236 859	750 701		1 987 561
Animation réseau bénévoles (10)	20,87	1 805 123	1 095 604		2 900 727
Maintien du lien social hors référent Sortir Plus (11)	23,41	2 024 817	1 228 945		3 253 762
Aide aux aidants hors actions mutualisées (12)	14,92	1 290 486	783 249		2 073 735
Investist et financt collectif prioritaires hors procédure EHPAD (13)	38,19	3 303 193	2 004 845		5 308 038
Investist et financt collect handicap (14)	6,90	596 806	362 227		959 033
Investist et financt collec non prioritaires (15)	3,19	275 915	167 464		443 379
Maintien à domicile ASC (16)	2,25	194 611	118 117		312 728
Référent nouvelle technologie - Sécurité habitat (17)	0,00	0	0		0
Référent "Bien chez moi" - Ergothérapie (18)	0,27	23 353	14 174		37 527
Référent aide à dom momentanée (19)	1,00	86 494	52 497		138 990
Comités EHPAD (20)	11,34	980 838	595 311		1 576 150
Suivi des droits réservataires (21)	9,07	784 498	476 144		1 260 642
Entité de pilotage - Parc propriétés (22)	8,66	749 035	454 621		1 203 656
Référent Sortir Plus (23)	7,54	652 162	395 824		1 047 987
Pilotage réseau CRCAS labellisé (24)	8,38	724 817	439 921		1 164 738
Aide aux aidants hors CRCAS (25)	2,95	255 156	154 865		410 021
Santé en mouvement (26)	0,50	43 247	26 248		69 495
Centres de prévention Bien vieillir Agirc-Arrco : études + doctorant (27)	<b>0,79</b>	68 330	41 472		109 802
Personnes handicapées vieillissantes : prix et recherche (28)	0,00	0	0		0
Pilotage / Management / Fonctions centrales (29)	224,49	20 262 872	12 298 378		32 561 249
Commissions sociales (30)	28,16	2 435 662	1 478 304	1 694 558	3 913 966
Total ETP à calculer (31)	<b>832,15</b>	<b>72 821 614</b>	<b>44 198 459</b>	<b>1 694 558</b>	<b>117 020 073</b>
Charges de personnel	72 821 614				
Charges de fonctionnement (hors charges exceptionnelles)	44 198 459				
Frais spécifiques (administrateurs et commissions sociales)	1 694 558				



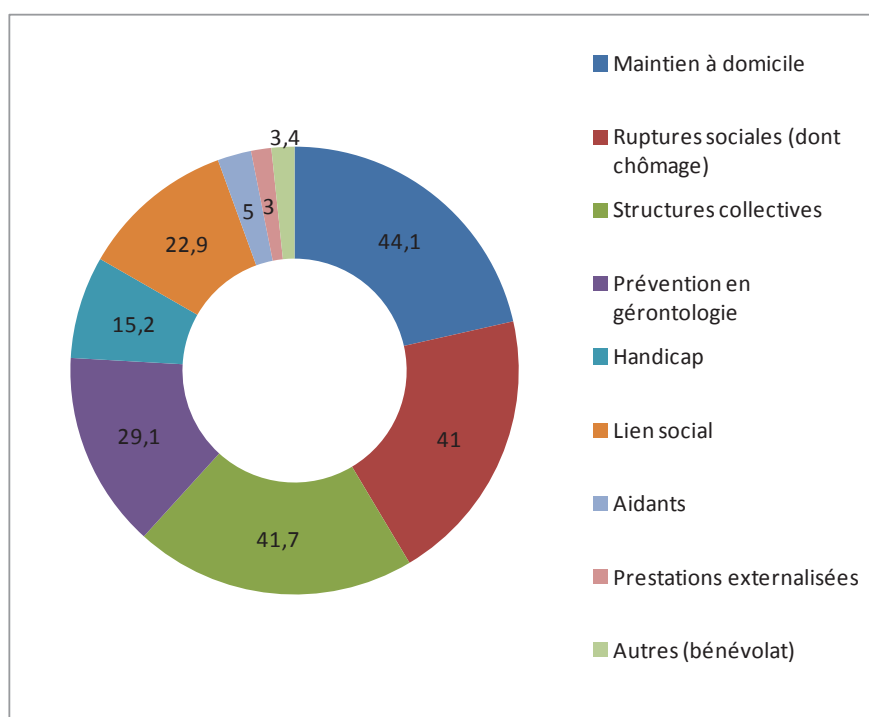
## 4 – Bilan des orientations sociales prioritaires



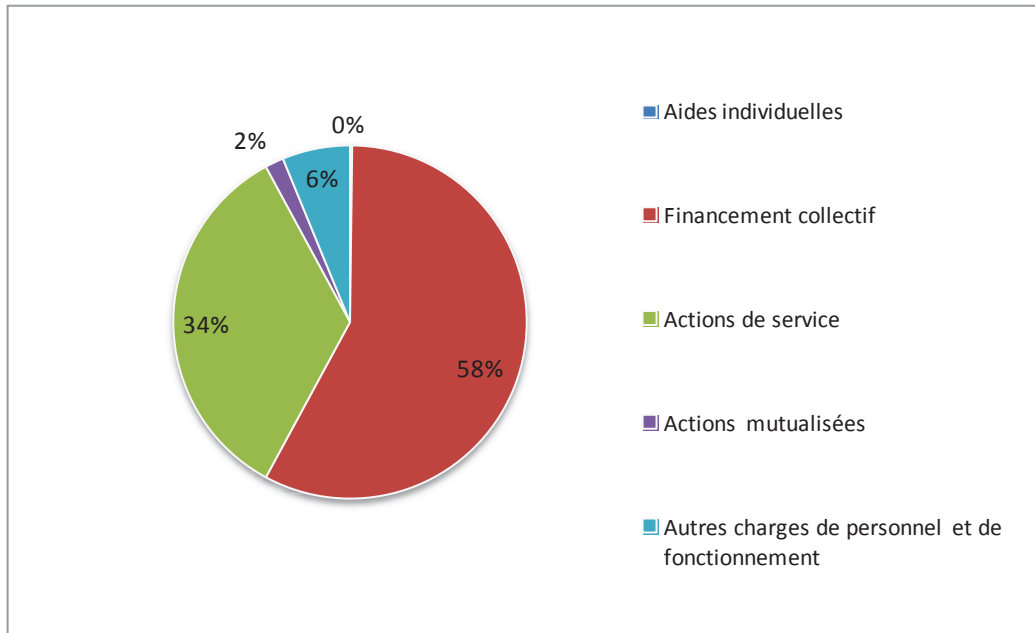
## Les orientations prioritaires

	2013	2012
		<i>€ constants</i>
<b>Dépenses consacrées aux orientations prioritaires</b> (incluant les charges de personnel et les actions de service)	<b>218,9 M€</b>	<b>211,5 M€</b>
<b>Pourcentage de la dotation sociale</b>	<b>84 %</b>	<b>81 %</b>
dont :		
Maintien à domicile	44,1 M€	58,9 M€
Ruptures sociales (dont chômage)	41,0 M€	38,6 M€
Structures collectives	41,7 M€	35,9 M€
Prévention	29,1 M€	28,3 M€
Handicap	15,2 M€	15,8 M€
Lien social	22,9 M€	21,4 M€
Prestations externalisées	3,0 M€	2,8 M€
Autres (bénévolat, aide aux aidants)	8,5 M€	9,8 M€

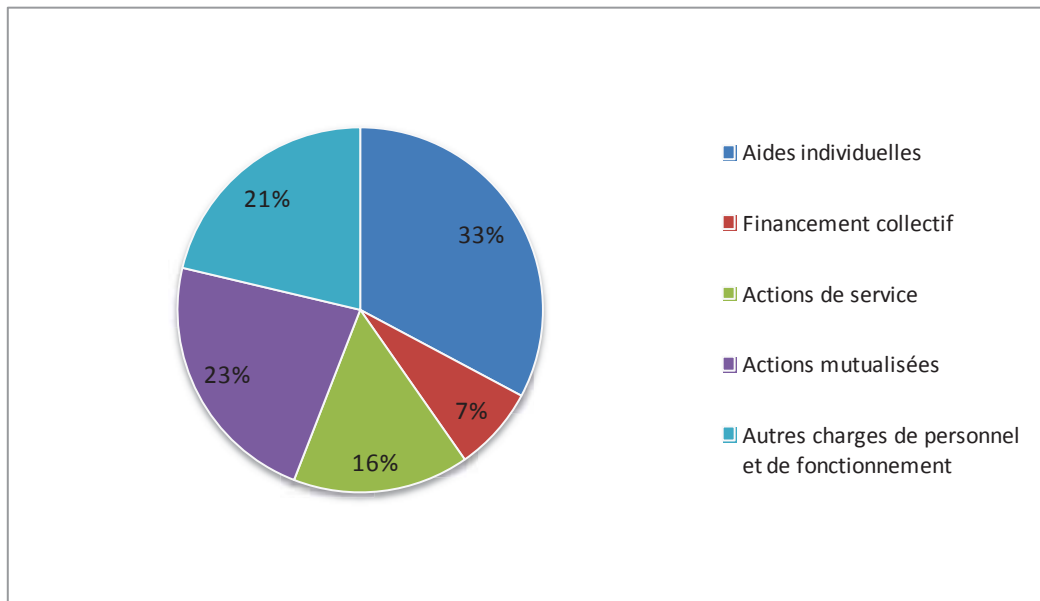
### Répartition en millions d'euros



## La prévention en gérontologie (en %)

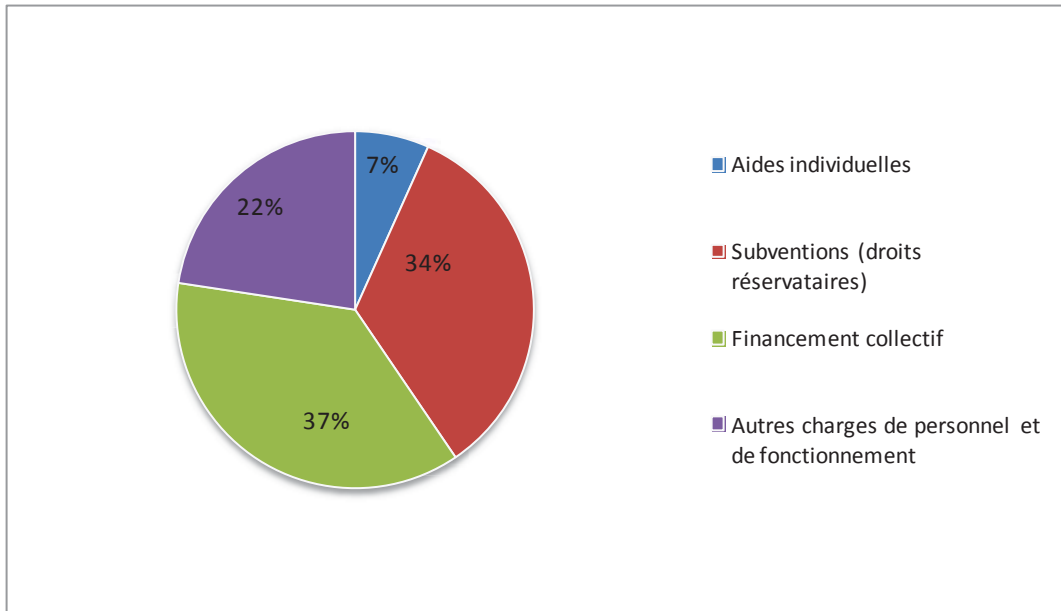


## La préservation de l'autonomie à domicile (en %)

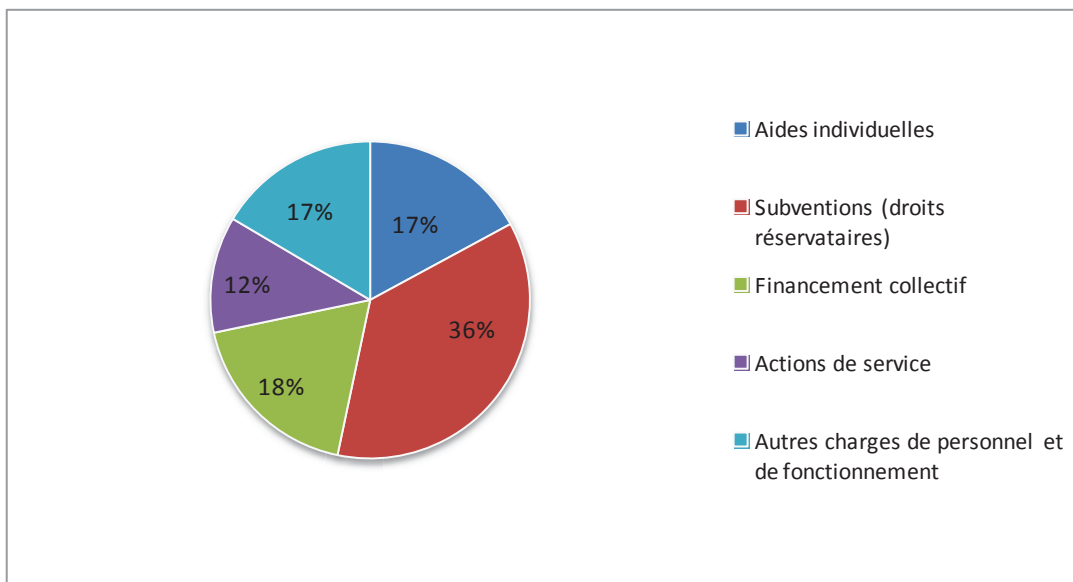




## L'accompagnement en structures collectives des personnes âgées (en %)



## L'accompagnement des personnes handicapées (en %)



#### 4. Bilan des orientations sociales prioritaires

Les orientations prioritaires de l'action sociale ont été définies par les instances de l'Agirc et de l'Arrco pour la période 2009-2013. « L'environnement démographique, sociologique et législatif de la politique sociale en direction des personnes âgées connaît des transformations significatives qui nécessitent de clarifier et de rendre visible le positionnement des acteurs complémentaires » (cf. *extrait introduction des orientations prioritaires*).

Il est apparu nécessaire de cibler, préférentiellement, compte tenu des enjeux identifiés, les axes stratégiques suivants :

- développer la prévention,
- prolonger l'autonomie à domicile des personnes âgées ou des personnes handicapées,
- accompagner la perte d'autonomie des personnes âgées ou des personnes handicapées.

S'agissant de la dernière orientation pour les établissements en propriété, le plan médico-social et sanitaire 2008-2013 est en cours de mise en œuvre, 2013 correspond à la dernière année.

Le tableau en page suivante montre que le montant global des dépenses liées aux orientations prioritaires s'élève à **218,9 M€**, soit **84 % de la dotation sociale**. Le montant 2012 représentait 81 % de la dotation sociale, soit une augmentation de 3 points de l'utilisation de la dotation sociale du régime.

Les orientations prioritaires ont fixé un objectif à atteindre en **2013** : les engagements dans le cadre des orientations prioritaires devaient atteindre **70 % des dotations sociales**. **Il est à noter que cet objectif est de nouveau atteint en 2013, et ce depuis 2009.**

Les situations, institution par institution, sont présentées de la 3<sup>ème</sup> partie du rapport.

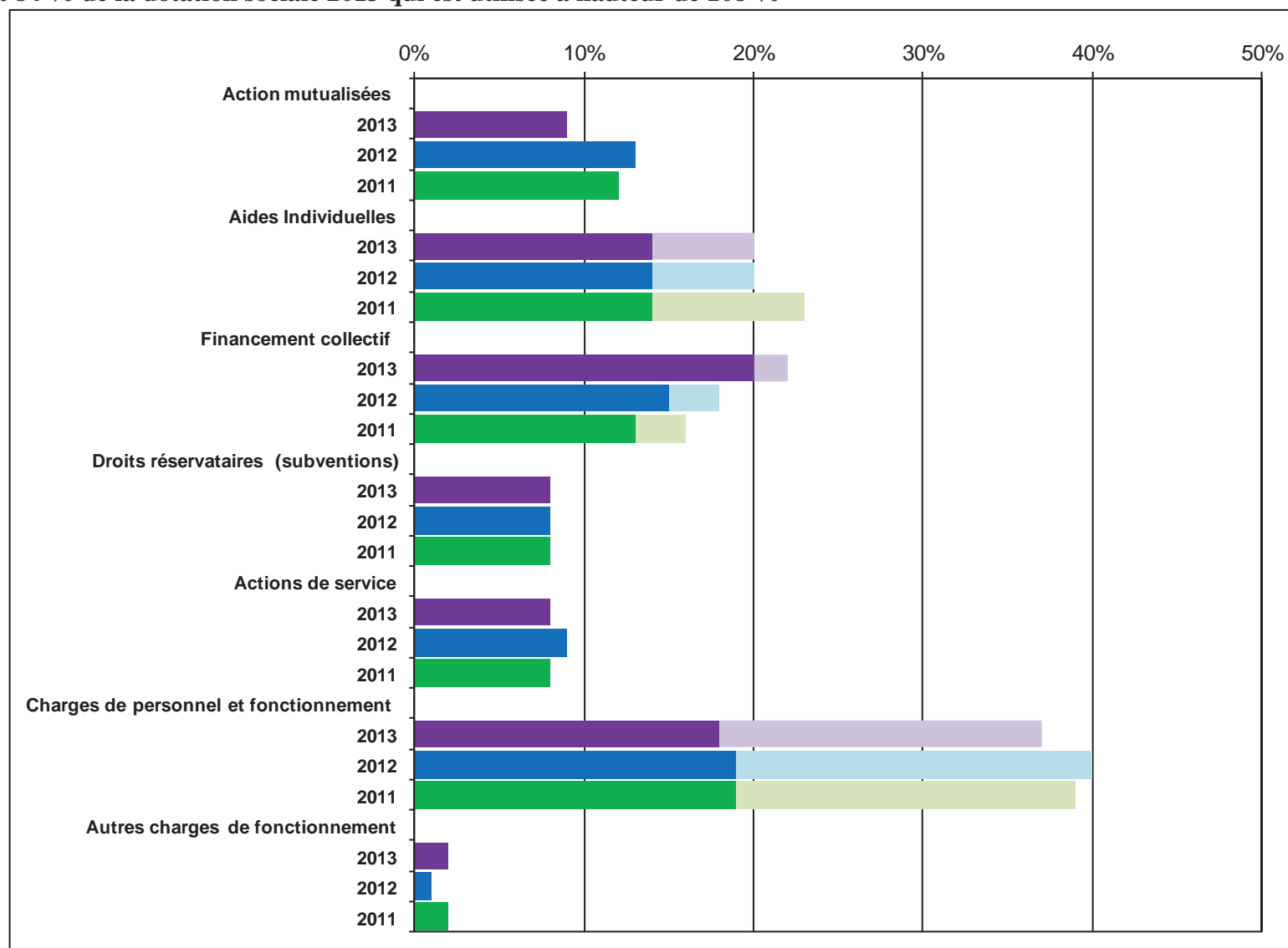
## Synthèse des orientations prioritaires 2013

Thème	Montant aides individuelles	Montant financement collectif	Actions mutualisées	Droits réservataires	Charges de personnel et fonctionnement actions de service et actions mutualisées	Autres charges de personnel et de fonctionnement prioritaires	Total	% de la dotation sociale
<b>DEVELOPPER LA PREVENTION</b>	<b>17 901 357</b>	<b>26 030 907</b>	<b>12 495 083</b>		<b>21 355 854</b>	<b>15 341 532</b>	<b>93 124 732</b>	<b>36%</b>
Rupture sociale	17 812 379	3 201 718			7 087 114	12 941 681	41 042 891	16%
Prévention en gérontologie	57 556	16 850 629	493 530		9 966 992	1 799 416	29 168 124	11%
Maintien du lien social	31 422	5 978 559	12 001 552		4 301 749	600 435	22 913 717	9%
<b>PROLONGER L'AUTONOMIE A DOMICILE DES PERSONNES AGEES ET HANDICAPEES</b>	<b>17 107 404</b>	<b>6 952 544</b>	<b>10 121 869</b>		<b>11 748 847</b>	<b>11 085 631</b>	<b>57 016 295</b>	<b>22%</b>
Maintien à domicile	14 459 158	3 294 511	10 084 149		6 914 766	9 400 784	44 153 368	17%
Accompagner le handicap	2 464 629	2 278 645			1 767 956	1 398 799	7 910 029	3%
Aide aux aidants	183 618	1 379 388	37 719		3 066 125	286 048	4 952 898	2%
<b>ACCOMPAGNER LA PERTE D'AUTONOMIE EN ETABLISSEMENTS</b>	<b>2 888 311</b>	<b>15 838 190</b>	<b>76 181</b>	<b>19 643 121</b>	<b>6 028 008</b>	<b>4 502 565</b>	<b>48 976 376</b>	<b>19%</b>
Structures Personnes Agées	2 776 382	15 363 276		14 143 047	6 028 008	3 417 548	41 728 261	16%
Structures Personnes Handicapées	111 929	474 914	76 181	5 500 074	0	1 085 017	7 248 115	3%
<b>BENEVOLAT PRIORITAIRE</b>		<b>452 718</b>			<b>2 900 727</b>	<b>48 470</b>	<b>3 401 914</b>	<b>1%</b>
<b>PRESTATIONS EXTERNALISEES</b>		<b>2 681 530</b>				<b>287 496</b>	<b>2 969 027</b>	<b>1%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>37 897 072</b>	<b>51 955 889</b>	<b>36 155 805</b>	<b>19 643 121</b>	<b>42 033 436</b>	<b>31 265 695</b>	<b>218 951 017</b>	<b>84%</b>

**Effectifs totaux de l'action sociale : 832,15 ETP**

### Répartition des dépenses d'action sociale prioritaires et non prioritaires en pourcentage de la dotation sociale

Elles représentent 84 % de la dotation sociale 2013 qui est utilisée à hauteur de 108 %



## 4.1 La prévention de la perte de l'autonomie

Thème	Montants 2013	Montants 2012	% évolution N-1	% dotation sociale
<b>Aides individuelles</b>	<b>57 556</b>	<b>-18 997</b>	-	<b>0,02%</b>
Bilan de prévention/action info/formation	779	-20 549	-	
Préparation retraite	56 777	1 552	3557,68%	
<b>Financement collectif</b>	<b>16 850 629</b>	<b>12 885 343</b>	<b>30,77%</b>	<b>6,47%</b>
Centre prévention	8 285 369	6 339 250	30,70%	
Action info/formation	5 502 815	3 999 003	37,60%	
Prépa retraite	2 059 369	1 902 394	8,25%	
Soutien recherche et devt	1 003 076	644 696	55,59%	
<b>Actions mutualisées</b>	<b>493 530</b>	<b>579 012</b>	<b>-14,76%</b>	<b>0,19%</b>
Réseau CRCAS labellisé - Prévention	256 209	170 745	50,05%	
Pilotage	226 278	36 962	512,19%	
Santé en mouvement	0	0	0,00%	
Centre de prévention BVAA : études + doctorant	11 043	371 305	-97,03%	
<b>Charge de personnel et de fonctionnement - actions de service</b>	<b>9 205 325</b>	<b>10 743 402</b>	<b>-14,32%</b>	<b>3,54%</b>
<b>Charges de personnel et de fonctionnement - actions mutualisées</b>	<b>761 667</b>	<b>2 069 952</b>	<b>-63,20%</b>	<b>0,29%</b>
<b>Autres charges de personnel et de fonctionnement</b>	<b>1 799 416</b>	<b>1 997 518</b>	<b>-9,92%</b>	<b>0,69%</b>
<b>Total</b>	<b>29 168 124</b>	<b>28 256 231</b>	<b>3,23%</b>	<b>11,21%</b>

La prévention en gérontologie concerne notamment le fonctionnement des centres de prévention, les actions de préparation à la retraite et les journées d'information sur la prévention. Depuis 2008 s'ajoutent les actions dans ce domaine mises en place par les comités régionaux de coordination de l'action sociale Agirc-Arrco labellisés, financés sur les dotations sociales mutualisées.

Au total, les engagements dans le domaine de la prévention ont augmenté en 2013 de 3,2 %, l'augmentation résulte des engagements sous forme de financement collectif.

**Ces dépenses constituent 11,2 % de la dotation sociale 2013.**

### **CENTRES DE PREVENTION BIEN VIEILLIR AGIRC-ARRCO**

Après trois projets de création validés (à Rennes, Nantes et Bordeaux) et trois ouvertures de centres de prévention Bien Vieillir Agirc-Arrco en 2012 (Clermont-Ferrand, Montpellier et Paris), l'année 2013 se distingue par le fonctionnement effectif de 16 centres sur tout le territoire ; le 17<sup>ème</sup> et dernier centre, situé à Bordeaux, a ouvert ses portes début 2014 et sera inauguré officiellement en septembre 2014. Ainsi, en deux ans, l'activité potentielle des centres a augmenté de 30 %.

Les données recueillies, via l'outil informatique Askamon, permettent de réaliser des études épidémiologiques annuelles pour valoriser la démarche globale de prévention des centres Bien Vieillir Agirc-Arrco.

Ainsi, l'étude nationale « Troubles du sommeil : les repérer et agir » a été publiée en juillet 2013.

En 2015, deux publications sont programmées, l'une portera sur les activités physiques adaptées, l'autre sur l'évaluation du parcours de prévention (à partir de données allant de 2007 à 2013). Toujours dans le but d'étoffer la dimension scientifique des centres de prévention, cette dernière étude sera menée en collaboration avec l'Université de Toulouse. La publication de cette étude donnera lieu à la production d'un article scientifique, puis à l'organisation d'un colloque, co-organisé par l'Université de Toulouse et les fédérations Agirc et Arrco, en lien avec l'institut Droit et Santé de l'Université Paris Descartes.

## 4.2 Une dimension territoriale donnée à l'action sociale Agirc-Arrco : l'organisation en comités régionaux de coordination de l'action sociale

L'objet de ce réseau n'est pas de traiter l'ensemble des champs couverts par l'action sociale des régimes de retraite complémentaire. Il a vocation à organiser des actions sur deux thèmes

principaux : **la prévention et l'aide aux aidants**, déclinés sur un maillage territorial, avec les groupes signataires de la charte.

Ces actions peuvent prendre des formes très variées : conférences, formations, ateliers, théâtre-débats, groupes de parole, forums ...

#### **LE RESEAU DES COMITES REGIONAUX DE COORDINATION DE L'ACTION SOCIALE AGIRC-ARRCO**

*Ce réseau, lancé en 2008, s'est étendu sur l'ensemble du territoire métropolitain. Depuis 2011, 19 comités couvrent les 22 régions administratives.*

*Les comités régionaux de coordination de l'action sociale ont réalisé en 2013, 641 actions dans les champs de la prévention et l'aide aux aidants (551 en 2012, 376 en 2011), dont 245 ont été conduits en inter régimes.*

*492 actions dans le domaine de la prévention (431 en 2012), déclinées en 7 thématiques : prévention santé, avancée en âge, logement-habitat-hébergement, mémoire et maladie d'Alzheimer, droit, prévention routière, deuil. On retiendra une progression continue du nombre d'actions menées, mais surtout un recentrage sur des formes d'actions plus ciblées et participatives (ateliers/groupes de parole, théâtre-débats) et donc une baisse du nombre de participants concernés (20 365 contre 32 000 en 2012).*

*149 actions dans le domaine des aidants (120 en 2012), réparties en 5 types d'actions : conférences-débats, forums-stands, ateliers-groupes de parole-formation, théâtres-débats, actions « autres ». L'année 2013 se caractérise par une attention particulière aux attentes des aidants concernant leur santé et leur bien-être dans un contexte de progression du nombre d'actions (+ 25% par rapport à 2012) et de baisse du nombre de participants, associée à une réduction des coûts globaux.*

*L'augmentation des actions conduites est fortement liée à l'intégration des comités dans les réseaux locaux. En 2012, les régimes Cnav, Agirc et Arrco, respectivement représentés en région par les Carsat et Comités régionaux, ont coordonné leurs actions dans le cadre d'actions collectives conjointes sur les territoires. Cette coordination s'est également articulée avec d'autres réseaux locaux (MSA, Asept, RSI ...).*

*L'année 2013 a été marquée par la signature de la convention entre l'Agirc, l'Arrco et la MSA.*

## 4.3 La préservation de l'autonomie au domicile

### Le maintien à domicile

Thème	Montants 2013	Montants 2012	% évolution N-1	% dotation sociale
<b>Aides individuelles</b>	<b>14 459 158</b>	<b>14 676 009</b>	<b>-1,48%</b>	<b>5,56%</b>
Aide domicile hors ASC	4 916 132	4 882 762	0,68%	
Dépenses d'énergie	7 110 501	7 147 933	-0,52%	
Adaptation habitat hors ASC	2 063 011	2 119 300	-2,66%	
Aides techniques à domicile	369 514	526 014	-29,75%	
<b>Financement collectif</b>	<b>3 294 511</b>	<b>2 317 130</b>	<b>42,18%</b>	<b>1,27%</b>
Aide domicile hors ASC	2 679 610	1 358 582	97,24%	
Aides techniques à domicile	614 902	958 548	-35,85%	
<b>Actions mutualisées</b>	<b>10 084 149</b>	<b>21 670 983</b>	<b>-53,47%</b>	<b>3,87%</b>
Aide ménagère coordonnée	4 450 378	16 149 215	-72,44%	
Amélioration de l'habitat	68 730	2 039 305	-96,63%	
Nouvelle technologie	0	0	0,00%	
Prestation ergothérapie	230 485	408 433	-43,57%	
Aide à domicile momentanée	5 334 556	3 074 030	44,77%	
<b>Charge de personnel et de fonctionnement - actions de service</b>	<b>6 425 520</b>	<b>8 495 441</b>	<b>-99,19%</b>	<b>2,47%</b>
<b>Charges de personnel et de fonctionnement - actions mutualisées</b>	<b>489 246</b>	<b>1 650 194</b>	<b>-70,35%</b>	<b>0,19%</b>
<b>Autres charges de personnel et de fonctionnement</b>	<b>9 400 784</b>	<b>10 114 293</b>	<b>-7,05%</b>	<b>3,61%</b>
<b>Total</b>	<b>44 153 368</b>	<b>58 924 050</b>	<b>-25,07%</b>	<b>16,97%</b>

Cet axe prioritaire comporte toutes les actions en faveur du maintien à domicile y compris les actions sociales mutualisées ou coordonnées avec le régime minier (aide ménagère, amélioration de l'habitat) qui s'élèvent à 10,1 M€, en diminution de 53,5 % par rapport à 2012. Cette diminution concerne l'aide ménagère et l'amélioration du logement coordonné du fait de l'arrêt du cofinancement avec la CNAV de la participation au financement des heures d'aide ménagère à domicile et de la réalisation de travaux d'amélioration de l'habitat.

A noter, la montée en charge de l'aide à domicile momentanée + 44,8 % par rapport à 2012.

Au total, ce domaine d'intervention représente **44,1 M€** en 2013, soit 17 % de la dotation sociale, il est en diminution de **25,1 %** par rapport à 2012.

#### **PRESTATIONS MODELISEES (SORTIR PLUS SERA ETUDIE AU POINT SUIVANT)**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, les prestations dites modélisées composées de l'Aide à domicile momentanée, du diagnostic Bien chez moi dans le cadre du maintien à domicile et de Sortir plus dans le cadre du maintien du lien social (point suivant) sont organisées via un numéro unique (0 810 360 560).

#### **AIDE A DOMICILE MOMENTANEE**

24 696 personnes ont bénéficié de la prestation Aide à domicile momentanée, l'âge moyen des bénéficiaires est de 81 ans et la plus grande part des utilisateurs sont des femmes. Le motif le plus fréquent de demande de prestations est lié à un problème de santé (suites d'hospitalisation, maladie, handicap temporaire...), vient ensuite l'absence de l'aidant habituel.

Il est à noter que plus d'un tiers des bénéficiaires ont mis en place un dispositif d'aide à domicile à plus long terme après avoir bénéficié de la prestation.

Une enquête de satisfaction menée auprès des utilisateurs souligne le ressenti positif tant sur la qualité de service et d'accompagnement, que sur l'efficacité de la prestation elle-même.

A noter que l'on estime à plus de 200 ETP l'impact en emplois des prestations organisées en 2013.

#### **BIEN CHEZ MOI**

Le diagnostic « Bien chez moi », proposée dans 6 régions en 2013 (Aquitaine et Centre en complément des 4 régions de 2012) a été déployé à partir de septembre 2013 selon un modèle rénové.

On dénombre 382 diagnostics commandés durant cette période, dont 116 en provenance d'une CARSAT, soit plus de 30 % (pour rappel 22 % en 2012).

## Le maintien du lien social

Thème	Montants 2013	Montants 2012	% évolution N-1	% dotation sociale
Aides individuelles	31 422	-139 236	-	0,01%
Financement collectif	5 978 559	6 193 868	-3,48%	2,30%
Actions mutualisées - Sortir Plus	12 001 552	10 261 406	16,96%	4,61%
Charge de personnel et de fonctionnement - actions de service	3 253 762	3 024 610	7,58%	1,25%
Charges de personnel et fonctionnement - actions mutualisées	1 047 987	1 230 943	-14,86%	0,40%
Autres charges de personnel et de fonctionnement	600 435	874 016	-31,30%	0,23%
<b>Total</b>	<b>22 913 717</b>	<b>21 445 608</b>	<b>6,80%</b>	<b>8,80%</b>

Les dépenses dans le cadre du maintien du lien social sont constituées essentiellement des financements collectifs et actions mutualisées – Sortir Plus. Depuis 4 ans, le transport accompagné Sortir Plus, constitue le premier poste de dépense dans ce domaine.

Les dépenses de maintien du lien social mutualisées (hors charges de personnel) apparaissent pour un montant de 12 M€ Les charges de personnel et les coûts d'organisation du transport accompagné s'élèvent à 1,05 M€

Au total, le maintien du lien social pèse **22,9 M€**, soit **8,8 %** de la dotation, en **progression de 6,8 %**.

### **SERVICE SORTIR PLUS**

*Plus de 79 000 chèquiers ont été commandés pour une organisation de près de 200 000 sorties par 44 760 personnes au cours de l'exercice 2013. Le taux de consommation constaté est de 82 %, à comparer à 79% en 2012.*

*Profil : 79,34 % des bénéficiaires sont des femmes, avec un âge moyen de 86 ans. Les 20,66 % d'hommes utilisateurs ont un âge moyen inférieur proche de 85 ans.*

*En ce qui concerne les motifs d'attribution le critère isolement / solitude représente près de 50 % des demandes, viennent ensuite les difficultés locomotrices (35 %), et enfin sensorielles (15,68 %)*

*Les intentions d'utilisation exprimées sont des déplacements liés à la santé dans 42,37 % des cas, aux loisirs y compris à des visites à des proches dans 29,94 % des cas. Les accompagnements destinés à faire des courses représentent 24,73 % des cas, des démarches administratives 1,40 %, des cas. Enfin 1,56 % des demandes d'accompagnement sont destinés à se rendre au cimetière.*

*La quasi-totalité des bénéficiaires interrogés dans le cadre d'une enquête de satisfaction envisage de faire appel au service pour de prochains accompagnements.*

*L'évaluation de la qualité confirme également l'effet positif du dispositif pour les allocataires, tant sur sa finalité que sur la qualité de service et d'accompagnement.*



## L'aide aux aidants

Thème	Montants 2013	Montants 2012	% évolution N-1	% dotation sociale
<b>Aides individuelles</b>	183 618	163 677	12,18%	0,07%
<b>Financement collectif</b>	1 379 388	888 553	55,24%	0,53%
<b>Actions mutualisées</b>	37 719	98 678	-61,78%	0,01%
Aide aux aidants	0	0	0,00%	
Réseau CRCAS labellisé	37 719	98 678	-61,78%	
<b>Charge de personnel et de fonctionnement - actions de service</b>	2 073 735	1 791 809	15,73%	0,80%
<b>Charges de personnel et de fonctionnement - actions mutualisées</b>	992 390	959 259	3,45%	0,38%
<b>Autres charges de personnel et de fonctionnement</b>	286 048	234 955	21,75%	0,11%
<b>Total</b>	4 952 898	4 136 931	19,72%	1,90%

L'aide aux aidants est un champ prioritaire qui a vu se concrétiser progressivement les actions prévues dans un plan d'actions en faveur des aidants familiaux défini en 2006.

En 2013, les dépenses enregistrées ont augmenté de 19,7 % par rapport à 2012. Plus précisément, les financements collectifs sur ce thème ont augmenté de 55,2 % en 2013. Les actions dans ce domaine sont nécessairement inter-institutions pour être éligibles à un financement mutualisé, après validation des projets par les fédérations. Certaines actions ont ainsi pu se développer, soit à moindre coût (co-financement), soit sous d'autres formes.

En effet, à partir de 2008, conformément aux missions qui leurs sont confiées, les comités régionaux de coordination de l'action sociale Agirc et Arrco labellisés ont commencé à mettre en place des actions dans le domaine des aidants.

Il est à noter que les dépenses liées au financement des accueils de jour ou hébergement temporaire, identifiés comme des solutions de répit, contribuant également à l'aide aux aidants, sont comptabilisées avec les dépenses dans les structures collectives pour personnes âgées. Elles sont donc présentées au point suivant.

### 4.4 L'accompagnement de la perte d'autonomie en établissement

Thème	Montants 2013	Montants 2012	% évolution N-1	% dotation sociale
<b>Aides individuelles Hébergement EHPAD Solution de répit/autres</b>	2 776 382	2 745 785	1,11%	1,07%
Hébergement EHPAD	2 460 133	2 389 624	2,95%	
Solution de répit/autres	316 249	356 161	-11,21%	
<b>Financement collectif</b>	15 363 276	7 222 372	112,72%	5,90%
Hébergement - Propriétés	8 410 972	421 669	1894,69%	
Hébergement - Hors propriétés	6 952 305	6 800 703	2,23%	
<b>Actions mutualisées</b>				
<b>Charge de personnel et de fonctionnement - actions de service</b>	1 987 561	2 631 068	-24,46%	0,76%
<b>Charges de personnel et de fonctionnement - actions mutualisées</b>	4 040 447	3 826 951	5,57%	1,55%
<b>Autres charges de personnel et de fonctionnement</b>	3 417 548	2 951 708	15,78%	1,31%
<b>Investissement structures : droits réservataires PA</b>	14 143 047	16 656 766	-15,09%	5,43%
<b>Total</b>	41 728 261	36 034 650	15,80%	16,03%

Les orientations prioritaires de l'action sociale 2009-2013, dans le cadre de l'axe « accompagner la perte d'autonomie », incitent les institutions à maintenir active une politique d'investissement en droits réservataires, en renouvelant les droits arrivant à échéance telle que définie dans l'axe stratégique « réaffirmer le plan médico-social et sanitaire 2008-2012, y compris dans sa dimension partenariale et étendre sa mise en œuvre jusqu'en 2013 ».

En 2013, au regard de cet objectif, les institutions Arrco ont réservé 548 places dans des EHPAD pour 174 droits réservataires arrivant à échéance cette même année.

Le montant des investissements en droits réservataires pour les personnes âgées est de **14,1 M€ en 2013** en diminution de 15,1 % par rapport à 2012.

### Répartition des projets par comités en 2013



#### 4.5 Le parc médico social propriété des institutions

Le parc médico-social et sanitaire en propriété Agirc et Arrco se compose en 2013, de 69 établissements :

- 5 établissements sanitaires à vocation gériatrique,
- 60 établissements médico-sociaux destinés à l'hébergement de personnes retraitées,
- 4 établissements destinés aux personnes en situation de handicap de tous âges.

Au global, la capacité d'accueil est à 7 883 lits et places dont 5 947 places en médico-social pour personnes âgées, 996 en secteur sanitaire et 940 places en médico-social pour personnes en situation de handicap.

Dans la grande majorité des cas et sur recommandation des fédérations Agirc et Arrco, la propriété n'est pas détenue directement par les institutions mais par des organismes distincts juridiquement, SCI, SARL etc...

Aussi, cela se traduit dans les comptes du fonds social des institutions par la détention de titres de participation (actif financier) et des produits et des charges sur ces titres.

Les subventions accordées aux propriétés sur le fonds social apparaissent dans les financements collectifs à la rubrique « Hébergement - Propriété ». En 2013, le montant accordé est de **8,4 M€**(0,4

M€ en 2012). Cette augmentation est due principalement à trois institutions : IRNEO 2,9 M€, ABELIO 2,8 M€ et BTP R 0,9 M€ dans le cadre du plan médico-social.

#### **PLAN MEDICO-SOCIAL ET SANITAIRE AGIRC-ARRCO**

*Le plan médico-social initié en 2008 s'est achevé en 2013. Des objectifs avaient été posés sur ces 6 années afin de positionner favorablement le parc dans l'environnement de l'accueil collectif des personnes âgées par une qualité de prestation, une professionnalisation du pilotage et une insertion dans les réseaux et filières gérontologiques et gériatriques.*

*Le plan offrait des opportunités de déploiement d'actions qualitatives : les établissements du parc ont intensifié leur sollicitation sur cette dernière année. Cela a concerné l'ensemble des domaines couverts par le plan, tant pour les actions initiées dès 2008, telles l'adaptation aux déficiences sensorielles ou la qualité environnementale, que les plus récemment mises en œuvre comme l'axe santé bucco-dentaire.*

*2013 a aussi été l'année de la montée en charge du dispositif de formation ECO Hébergement destiné à initier une méthodologie commune pour accompagner les allocataires en recherche d'établissements de retraite.*

*Enfin, la structuration du pilotage du parc assise sur la mise en œuvre, en 2012, des trois entités de pilotage s'est déployée avec, pour chacune des entités, l'instauration concrète d'une dynamique commune aux établissements de leur périmètre respectif. Parallèlement, la coordination pilotée par les fédérations devient un véritable outil de partage de pratiques et d'harmonisation.*

*Le premier semestre 2014 sera consacré à l'évaluation du plan et à l'élaboration des préconisations pour le parc médico-social et sanitaire pour la période 2015-2018.*

## **4.6 L'accompagnement du handicap**

Thème	Montants 2013	Montants 2012	% évolution N-1	% dotation sociale
<b>Aides individuelles</b>	<b>2 576 558</b>	<b>3 279 208</b>	<b>-21,43%</b>	<b>0,99%</b>
Autonomie et vacances	2 464 629	3 249 465	-24,15%	
Structures d'accueil	111 929	29 743	276,33%	
<b>Financement collectif</b>	<b>2 753 559</b>	<b>2 183 301</b>	<b>26,12%</b>	<b>1,06%</b>
Autonomie et vacances	2 278 645	1 731 899	31,57%	
Structures d'accueil - Propriétés	114 565	227 642	-49,67%	
Structures d'accueil - Hors Propriétés	360 349	223 760	61,04%	
<b>Actions mutualisées</b>	<b>76 181</b>	<b>28 809</b>	<b>164,44%</b>	<b>0,03%</b>
Personnes handicapées vieillissantes : prix et recherche	76 181	28 809	164,44%	
<b>Charge de personnel et de fonctionnement - actions de service</b>	<b>1 767 956</b>	<b>1 709 269</b>	<b>3,43%</b>	<b>0,68%</b>
<b>Charges de personnel et de fonctionnement - actions mutualisées</b>				
<b>Autres charges de personnel et de fonctionnement</b>	<b>2 483 816</b>	<b>3 606 975</b>	<b>-31,14%</b>	<b>0,95%</b>
<b>Investissement structures : droits réservataires handicap</b>	<b>5 500 074</b>	<b>4 973 915</b>	<b>10,58%</b>	<b>2,11%</b>
<b>Total</b>	<b>15 158 144</b>	<b>15 781 477</b>	<b>-3,95%</b>	<b>5,82%</b>

Les dépenses en faveur de l'accompagnement du handicap sont en diminution de **3,9 %** par rapport à 2012. On constate une baisse des aides individuelles -21,4 % en 2013 au profit des financements collectifs +26,1 % en 2013.

Le financement collectif en structures d'accueil a donné lieu au soutien de **156** nouvelles places en 2013 en établissement pour personnes handicapées contre 254 places en 2012 soit -38,6 %. Celles-ci ont été réservées grâce à l'étude préalable réalisée par le CCAH (Comité national Coordination Action Handicap).

### L'ACCOMPAGNEMENT DU HANDICAP

Le 5 mars 2010, l'Arrco, l'Agirc et le CCAH, Comité national Coordination Action Handicap, ont signé une convention de partenariat qui prévoit la réalisation, par le CCAH, d'un bilan annuel quantitatif et qualitatif concernant les établissements relevant du champ du handicap pour lesquels les institutions de retraite complémentaire Agirc et Arrco se mobilisent financièrement.

Au cours de l'année 2013, **139** projets d'établissements et de services, instruits et diffusés par le CCAH, ont bénéficié d'un financement Agirc et/ou Arrco à hauteur de **11 230 950 € : 8 615 290 € pour l'Arrco et 2 615 660 € pour l'Agirc**. Plus d'un quart des places d'accueil financées est destiné principalement à l'accueil de personnes handicapées vieillissantes.

## 4.7 Le soutien aux personnes en difficulté ou en rupture sociale

Thème	Montants 2013	Montants 2012	% évolution N-1	% dotation sociale
<b>Aides individuelles</b>	<b>17 812 379</b>	<b>17 166 337</b>	<b>4%</b>	<b>7%</b>
Recherche d'emploi	311 319	342 218	-9%	
Autres	17 501 060	16 740 874	5%	
<b>Financement collectif</b>	<b>3 201 718</b>	<b>3 147 905</b>	<b>2%</b>	<b>1%</b>
Recherche d'emploi	2 593 687	2 558 710	1%	
Accompagnement d'un décès	608 031	589 195	3%	
<b>Actions mutualisées</b>				
<b>Charge de personnel et de fonctionnement - actions de service</b>	<b>7 087 114</b>	<b>6 450 215</b>	<b>10%</b>	<b>3%</b>
<b>Charges de personnel et de fonctionnement - actions mutualisées</b>				
<b>Autres charges de personnel et de fonctionnement</b>	<b>12 941 681</b>	<b>11 846 226</b>	<b>9%</b>	<b>5%</b>
<b>Total</b>	<b>41 042 891</b>	<b>38 610 683</b>	<b>6%</b>	<b>16%</b>

Ce thème regroupe les actions en faveur des personnes en situation de rupture sociale : chômage, veuvage, urgence sociale, problème de logement, etc ... dans le cadre de la première intervention « développer la prévention ».

En 2013, les institutions y consacrent **41,0 M€** soit **16 %** de la dotation sociale. Ces montants sont en augmentation de **6 %** par rapport à 2012. Le poste « autres » est en augmentation de 5 % (17,5 M€ en 2013 contre 16,7 M€ en 2012).



#### 4.8 Le socle commun de l'action sociale : état d'avancement

### ORIENTATIONS PRIORITAIRES 2009-2013 SOCLE COMMUN : ETAT D'AVANCEMENT AU 31/12/2013

Ce nouveau chapitre récapitule l'avancée des actions dites de niveau 1, constituant le socle commun des orientations prioritaires 2009-2013. Il comporte les éléments quantitatifs et les illustrations opérationnelles de chacune de ces actions. La plupart de ces actions est financée par la dotation sociale mutualisée de chaque régime.

	Socle commun = Actions de niveau 1	Situation d'avancement au 31 décembre 2013	Illustration
<b>Orientation n°1 : Développer la prévention</b>	Favoriser un accompagnement contribuant au maintien d'une activité, professionnelle ou non, à partir d'un cahier des charges et de le mettre en œuvre.	<p>La poursuite du déploiement du programme s'est déroulée sur les comités suivants : Alsace, Aquitaine, Centre, Ile-de-France Est (77-93-94), Lorraine, Midi-Pyrénées, Nord Pas-de-Calais – Picardie, PACA-Corse, Rhône-Alpes. En 2014, les 5 derniers comités devront entrer dans ce déploiement.</p> <p>L'objectif est réaffirmé en 2013 : toucher principalement les personnes de moins de 75 ans les plus sédentaires. Les outils pour mener l'action et l'évaluer ont été réajustés. La conférence, 1<sup>ère</sup> étape du programme, sera désormais animée par un médecin directeur d'un centre de prévention Bien Vieillir Agirc-Arrco.</p>	<p>Le programme compte 408 participants aux conférences et 136 participants aux ateliers, soit un tiers des participants à la conférence, comme en 2012.</p> <p>Une adhésion des bénéficiaires confirmée aux ateliers avec des taux de participation important (au-delà de 85% pour l'ensemble des sites).</p> <p>Pour répondre au succès du programme, plusieurs comités ont du mettre en place un second programme.</p> <p>Dans plus d'un cas sur deux, le centre de prévention Bien vieillir Agirc-Arrco local est engagé dans le programme.</p> <p>Le déploiement sur l'ensemble du territoire métropolitain se poursuit en 2015 avec les 5 dernières régions non encore concernées.</p>
	Déployer les centres de prévention « globale » (i.e. pluridisciplinaire) sur les régions (15 à 20) en relation avec le réseau des comités régionaux de coordination de l'action sociale Agirc-Arrco et organiser une valorisation au travers d'études épidémiologiques.	<p>Trois nouveaux centres de prévention Bien Vieillir Agirc-Arrco, autorisés en 2012, ont ouvert à Clermont-Ferrand, Montpellier et Paris, portant leur nombre à 14.</p> <p>Les études nationales ont permis successivement de définir le « Bien vieillir » (2009), de « Préserver l'équilibre pour prévenir les chutes » (2010), de repérer et différencier les oublis ou les troubles de la mémoire pour mieux les accompagner (2011) et, en 2012, de repérer et agir sur les "troubles du sommeil" (présentation des résultats à un congrès à Lyon, en juin 2014). En 2013, une collecte de</p>	<p>Près de 23 000 parcours individuels en 2013 (17 956 bilans classiques et autonomie et 4 845 bilans autonomie).</p> <p>Un travail en coordination avec les CRCAS qui progresse : 7 centres ont collaboré avec des CRCAS pour des actions de prévention et 3 pour des actions envers les aidants.</p> <p>Démarche poursuivie auprès des différentes tutelles pour permettre la reconnaissance des centres de prévention. Une audition à</p>

		données d'une cohorte va permettre d'évaluer l'impact de la prévention et déterminer les obstacles et leviers du Bien Vieillir (publication en 2015 et colloque prévu). Egalement en 2015, l'étude APS (Activités physiques et sportives) prévoit d'analyser les bienfaits d'une activité physique régulière chez une population âgée sédentaire.	l'Assemblée nationale, dans le cadre des travaux de la commission pour la Loi AAA. Une audition au Conseil Economique et Social et Environnemental et plusieurs rendez-vous avec l'ARS Ile-de-France. Plusieurs conventions cadre nationales ont été signées (CNAV, CETAF, MSA). Participation et présentation orale à plusieurs colloques et congrès : 1er Congrès Francophone - Fragilité des Personnes âgées (17 et 18 avril 2013); Conférence internationale AEIP (18 septembre 2013); Congrès Aging and sleep (19-20 juin 2014) : organisation d'un symposium, « Preventive Medicine, Sleep and Healthy Aging ».
	Etendre et valoriser le service « Sortir Plus », favorisant le maintien du lien social.	La mise en œuvre des prestations sur l'ensemble du territoire s'est faite en 2013 à partir de 5 intervenants dans le cadre du numéro unique : DOMISERVE et DOMPLUS en tant que plateforme de services avec les prestataires, AG2R La Mondiale et MALAKOFF MEDERIC en tant que GPS pilotes et Chèque Domicile en tant qu'émetteur des CESU « Sortir plus » dans le cadre du numéro unique. Plus de 79 000 chèquiers ont été commandés par 44 760 personnes et près de 200 000 accompagnements ont été réalisés.	79,34 % des bénéficiaires sont des femmes, avec un âge moyen de 86 ans. Les 20,66 % d'hommes utilisateurs ont un âge moyen inférieur proche de 85 ans. En ce qui concerne les motifs d'attribution le critère isolement / solitude représente près de 50 % des demandes, viennent ensuite les difficultés locomotrices (35 %), et enfin sensorielles (15,68 %). Les intentions d'utilisation exprimées sont les suivantes : courses (24,73 %), démarches administratives (1,40 %), loisirs y compris visites à des proches (29,94 %), santé (42,37 %), cimetière (1,56 %).

<b>Orientation n° 2 : Prolonger l'autonomie à domicile des personnes âgées ou personnes handicapées</b>	<b>Actions de niveau 1</b>	<b>Actions de niveau 1 Avancement</b>	<b>Illustration</b>
	Mettre en place une aide à domicile momentanée	A compter de janvier 2013, la prestation s'est organisée dans le cadre du numéro unique en partenariat Domiserve et DOM plus en tant que PF de services avec les prestataires, AG2R La Mondiale et MALAKOFF MEDERIC en tant que GPS pilotes  1,2 million de messages ont été diffusés aux allocataires Agirc-Arrco, 24 696 bénéficiaires ont été enregistrés pour un volume de 246 843 h attribuées.	L'âge moyen des bénéficiaires est de 81 ans, 72 % sont des femmes et 64 % vivent seuls. Les motifs d'attributions sont par ordre de fréquence les besoins liés à la santé : suites d'hospitalisation, maladie, handicap temporaire puis des besoins liés à l'absence de l'aidant habituel (16,6 % des demandes) Les services de ménage/repassage sont les plus

			fréquemment apportés, arrivent ensuite l'aide à la préparation des repas, la livraison et l'aide aux courses. D'autres services tels que : assistance administrative, garde malade, aide à la mobilité et au transport sont également sollicités dans quelques cas.
Mettre en place une prestation conseil-logement réalisée par un ergothérapeute	<p>Démarrage en septembre 2013 de la prestation sous un modèle renoué dans 6 régions : Aquitaine, Bretagne, Centre, Ile-de-France, Rhône-Alpes et PACA. et dans le cadre du numéro unique (idem Sortir plus et Aide à domicile momentanée)</p> <p>Un groupe projet s'est chargé de formuler des propositions concrètes concernant l'accompagnement des bénéficiaires à l'issue du diagnostic sur les volets social, technique, financier.</p> <p>Les actions à mener, les partenariats à envisager sur ces différents volets devront être définis d'ici la fin de l'année 2014 pour une concrétisation début 2015.</p>	<p>On dénombre 382 diagnostics commandés durant cette période, dont 116 en porte d'entrée CARSAT, soit plus de 30 % (pour rappel 22 % en 2012).</p> <p>La répartition H/F est d'environ 30 % et 70 %, la moyenne d'âge de 82 ans pour les femmes et de 80 ans pour les hommes.</p> <p>Les principaux motifs de demandes sont la prévention, viennent ensuite les difficultés de mobilité, les préconisations externes puis les chutes ou accidents répétés.</p>	
Organiser des partenariats pour la rénovation, la création de logements adaptés.	<p>Présentation du cahier des charges Agirc-Arrco, de la convention-type et des outils à l'ensemble des comités EHPAD.</p> <p>Recueil et analyse des problématiques identifiées par les acteurs (comités et bailleurs).</p> <p>Poursuite des contacts programmés pour 2013 et réflexions sur les évolutions à envisager.</p>	<p>Rencontre des comités avec bailleurs sur l'ensemble des régions (excepté l'Alsace) mais aucune concrétisation totalement aboutie en 2012 et 2013.</p>	
Maintenir le partenariat avec la Cnav mais réexaminer les conditions d'une rénovation (Arrco).	<p>Poursuite des travaux en vue de construire des passerelles pour une prise en charge plus efficiente des allocataires des 2 régimes.</p> <p>Recherche des complémentarités et des liens possibles entre les PAP proposés par la CNAV et les prestations Aide à domicile momentanée, Bien chez moi et Sortir plus.</p> <p>La commission mixte s'est réunie le 25 avril 2013.</p>	<p>Poursuite des échanges avec la CNAV pour développer l'articulation entre les actions : création d'outils de communication et d'outils pédagogique pour les professionnels.</p> <p>Programmation de réunions en région sur 2014</p>	
Structurer une écoute dédiée aux aidants comme porte d'entrée à un accompagnement individualisé par les institutions de retraite complémentaire.	<p>La réflexion a été engagée fin 2012. Une étude a pu être menée sur les expérimentations ou validations sur le sujet de l'écoute aux aidants.</p>		



<p><b>Orientation n° 3 : Accompagner la perte d'autonomie</b></p>	<p>- Pour le parc propriété :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. porter l'ensemble du parc à un niveau qualitatif différentiel,</li> <li>2. structurer une organisation interne professionnalisée,</li> <li>3. s'engager dans une dynamique de filières gérontologiques</li> </ol>	<p><u>1.a - Déficits sensoriels</u> : diagnostic d'adaptation des bâtis et préconisations réalisés pour 100% du périmètre. Aménagements faits et évalués : note globale passée de 2.45/5 en 2008 à 3.16/5 début 2014, mais avec 61% d'établissements (contre 4% en 2008) dont la note est égale ou supérieure à 3/5.</p> <p>Sensibilisations : 970 collaborateurs sensibilisés sur la période du PMSS. 59 collaborateurs formés en qualité de référent (depuis 2012) dans 34 établissements soit 59% de la cible.</p> <p>1150 K€ consommés à fin 2013 pour cet axe (hors guide dédié).</p> <p><u>1.b - Déficits cognitifs</u> : mise en œuvre du programme Eval'zheimer, une recherche-action sur l'utilisation de l'espace et des pratiques professionnelles dans les unités Alzheimer : 240 collaborateurs formés dans 25 établissements en propriété.</p> <p>558 K€ financés (hors supports de présentation).</p> <p><u>1.c - Bienveillance</u> : selon des approches diversifiées (ex. : Humanitude ...). 83 % d'établissements ayant mis en œuvre des actions de formation sur la période du PMSS. 2 301 collaborateurs formés.</p> <p>217 K€ financés (y compris aménagements type Snoezelen, ...).</p> <p><u>1.d - HQE</u> : intégration de cibles environnementales dans les projets de création ou restructuration lourde : 75 % des programmes de travaux présentés aux instances. 28.1 M€ accordés.</p> <p><u>1.e - La santé bucco-dentaire</u> : prestation de sensibilisation, formation, dépistage et soins initiée en juin 2012. 272 K€ financés fin 2013.</p> <p><u>2. a - Veille annuelle</u> : mise en place d'une nouvelle méthode de suivi annuel, préventif et prospectif depuis 2008. Outil favorablement audité en 2011.</p> <p><u>2.b - Structuration professionnalisée</u> :</p> <p>Organisation en entités de pilotage au 1<sup>er</sup> janvier 2012 : 3 entités de pilotage : APRR (pilote Malakoff Médéric), BTPRMS (pilote ProBTP), EMMAH (pilote Humanis). Coordination nationale + Comité stratégique + Conseil</p>	<p>La prestation d'accompagnement aux déficits sensoriels a donné lieu</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à la réalisation d'une vidéo illustrant la démarche « opérationnelle »</li> <li>- à un guide largement diffusé au secteur gérontologique et primé en 2013 lors des trophées du grand Age.</li> </ul> <p>La recherche Eval'zheimer a été publiée au travers de 5 articles de référence (publications nationales et internationales) – Une vidéo a été réalisée en 2012.</p> <p>Agirc-Arrco partenaire de la Fnaqpa et de la CNSA sur le projet ADD'AGE (2013-2015) : responsabilité sociétale et environnementale des établissements médico-sociaux</p> <p>Parution programmée pour l'automne 2014 d'un Guide sur la santé bucco-dentaire en établissement de retraite, en partenariat avec l'UFSBD</p> <p>Ré édition actualisée du catalogue des établissements en propriété parue en mai 2014</p>
---	---	---	--

		<p>scientifique mis en œuvre. 12 M€ accordés pour la mise en œuvre des entités jusqu'en 2016 : 7,13 M€ consommés fin 2013.</p> <p>2.c - <u>Recapitalisation des entités propriétaires</u> : 36 établissements pour un total de 41 M€</p> <p>2.d – <u>Vision prévisionnelle des engagements</u> : 79 % des établissements ont, fin 2013, un plan de travaux propriétaire pluri annuel (88 % si on neutralise les ouvertures récentes et les cessions en cours)</p> <p>2.e – <u>Ajustement des loyers</u> : 78 % des établissements répondent aux normes du PMSS</p> <p>3.a - <u>Offre multimodale</u> : fin 2013, 84 % des établissements du parc proposent une diversité de prestations (au moins 2 prestations différenciées ou optionnelles) contre 52 % en 2007.</p>	<p>Evaluation du PMSS 2008-2013 programmée pour le premier semestre 2014</p>
	<p>Pour les partenariats sous forme de droits réservés : soutenir et privilégier les initiatives valorisant les objectifs définis dans le plan médico-social et sanitaire 2008-2013.</p>	<p>La procédure EHPAD V4 a été mise en place en 2012 (instruction Agirc Arrco 2012-121-DAS du 20 septembre 2012) suite à la loi HPST de 2009 qui met en place les appels à projet.</p>	<p>Les projets doivent répondre aux critères stricts du cahier des charges (modalités d'accueil, taux d'encadrement, prise en charge spécifique grande dépendance...)</p>
	<p>En coordination avec le CCAH<sup>25</sup>, organiser un appel à projets facilitant l'accès au soin des personnes handicapées vieillissantes vivant à domicile pour favoriser leur autonomie.</p>	<p>Réflexion engagée en janvier 2011. Présentation aux instances des fédérations en juin 2011.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1<sup>er</sup> appel à projets, lancé en octobre 2011,</li> <li>- 2<sup>ème</sup> appel à projets lancé en octobre 2012,</li> <li>- 3<sup>ème</sup> appel à projets lancé en octobre 2013.</li> </ul>	<p>Prix Agirc-Arrco 2013 : 3 projets récompensés : le premier prix (d'un peu plus de 40 000 €) a été attribué à la fédération d'associations Trisomie 21 France pour son projet de livret de suivi médical en écriture simplifiée. Le 2<sup>ème</sup> prix, d'une valeur de 25 000 € a été remporté par la Fondation des Amis de l'Atelier. Il permettra la mise en place d'un dispositif inter-établissements d'accompagnement des seniors handicapés psychiques et mentaux vivant à domicile.</p> <p>La troisième initiative distinguée est celle de l'association Agapsy qui travaille en faveur d'une réhabilitation des malades psychiques dans la société et propose un guide pratique basé sur les expériences et innovations testées par son réseau en matière de parcours de soins à destination des professionnels de l'aide à domicile.</p>
	<p>Dans le cadre du lancement d'une recherche</p>	<p>Constitution d'un groupe projet travaillant à la réalisation</p>	<p>Le rapport remis en décembre 2013 fera</p>

	<p>action, réalisation d'une enquête permettant de recenser les besoins des personnes handicapées vieillissantes et de leurs proches aidants.</p>	<p>d'un cahier des charges.  Lancement d'une mise en concurrence le 19 octobre 2012 en vue de sélectionner un prestataire en charge de l'enquête.  Envoi des dossiers de demande de financement vers les ARS IDF et ARS Rhône-Alpes (réponses positives).  Réalisation de tests d'extraction par le groupe B2V relatifs à la constitution d'un fichier source pour l'échantillonnage.  Lancement opérationnel de l'enquête (téléphonique) en juin 2013  Présentation des principaux résultats de l'enquête en septembre 2013  Remise du rapport final en décembre 2013</p>	<p>l'objet d'une publication au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre 2014.  Il sera présenté lors d'un petit déjeuner presse prévu le 25 septembre 2014.</p>
--	---	--	--



Conclusion



## Conclusion du rapport d'action sociale

L'analyse présentée dans ce rapport traduit une image fidèle de l'action sociale mise en œuvre par les institutions du régime Arrco en mettant l'accent sur les dépenses qu'elles ont engagées au cours de l'année 2013.

L'utilisation de la dotation sociale pour les dépenses d'exploitation est relativement constante à 108 %, contre 109 % en 2012. Le résultat du fonds social des 23 institutions est positif de 18,7 M€ montant alimentant la réserve du fonds social ; et ce comme l'an passé, du fait des résultats financiers et exceptionnels.

En 2013, ces dépenses atteignent **84 % de la dotation sociale du régime** contre 81 % en 2012. L'objectif énoncé dans les orientations prioritaires à l'horizon 2013 d'atteindre un taux de 70 % d'utilisation des dotations sociales dans les axes reconnus comme prioritaires est donc respecté.

Une analyse des différentes formes de dépenses engagées par les institutions Arrco montre que :

- les financements collectifs sont en augmentation de 14,5 % (58 M€ en 2013). 89,5 % de ces financements entrent dans le champ prioritaire ;
- les aides financières individuelles constituent toujours le premier poste de dépenses de l'action sociale avec 53 M€ mais en diminution de 2,6 % par rapport à 2012 et ce, depuis plusieurs années. 71,5 % des aides individuelles versées entrent dans le domaine prioritaire, le montant des aides non prioritaires diminue de 6,8 % en 2013. Le premier poste entraide – urgence sociale (20,5 %) est celui des ruptures sociale.
- après une légère hausse en 2012, le personnel en ETP des institutions Arrco diminue de 0,7 % en 2013. Les ETP répondant à la mission ECO et se traduisant dans le reporting par les actions de service constituent 30 % des professionnels de l'action sociale.

2013 est la dernière année de la mise en œuvre des nouvelles orientations prioritaires; il s'agit également de la première période de mise en œuvre des actions de niveau 1 pilotées par les fédérations (socle commun); pour une part, en substitution de l'organisation antérieure dite « action sociale coordonnée ».

Le développement des actions du socle commun a significativement impacté les comptes 2013, en particulier :

- la poursuite des actions dans le plan médico-social et sanitaire étendu jusqu'en 2013,
- l'ouverture de derniers centres de prévention Bien vieillir Agirc-Arrco,
- l'accès simplifié (n° de téléphone 0810 360 560) aux prestations Sortir Plus et Aide à domicile momentanée, et le déploiement de la prestation « Bien chez moi », avec une ouverture de l'offre de services à 2 nouvelles régions durant l'année 2013 (Aquitaine et Centre),
- la réalisation de la recherche action pour les personnes handicapées vieillissantes.

L'engagement des institutions dans les domaines prioritaires est significatif sur 5 ans.

Au total, les institutions de retraite complémentaire se sont impliquées dans le respect du cadre politique défini pour les orientations prioritaires 2009-2013.

La transition avec les nouvelles orientations prioritaires devrait se faire progressivement et la situation pour le régime Arrco s'inscrit favorablement en ce sens.

Les méthodes de recueil et d'analyse de ce rapport seront ainsi adaptés au nouveau cadre défini et aux nécessaires évolutions afin d'améliorer encore, la fiabilité des données restituées annuellement.













16-18 rue Jules César – 75592 Paris cedex 12  
Tél. : 01 71 72 12 00 – Fax: 01 71 72 16 00  
[www.agirc-arrco.fr](http://www.agirc-arrco.fr)



© Communauté Agricole de France - IM Coproduit - Coproduit 2014 - Coproduit 2014 - Coproduit 2014 - Coproduit 2014 - Coproduit 2014